

CONNAISSANCE DU MONT-ROYAL: LE BÂTI

PATRI-ARCH
avril 2004

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce

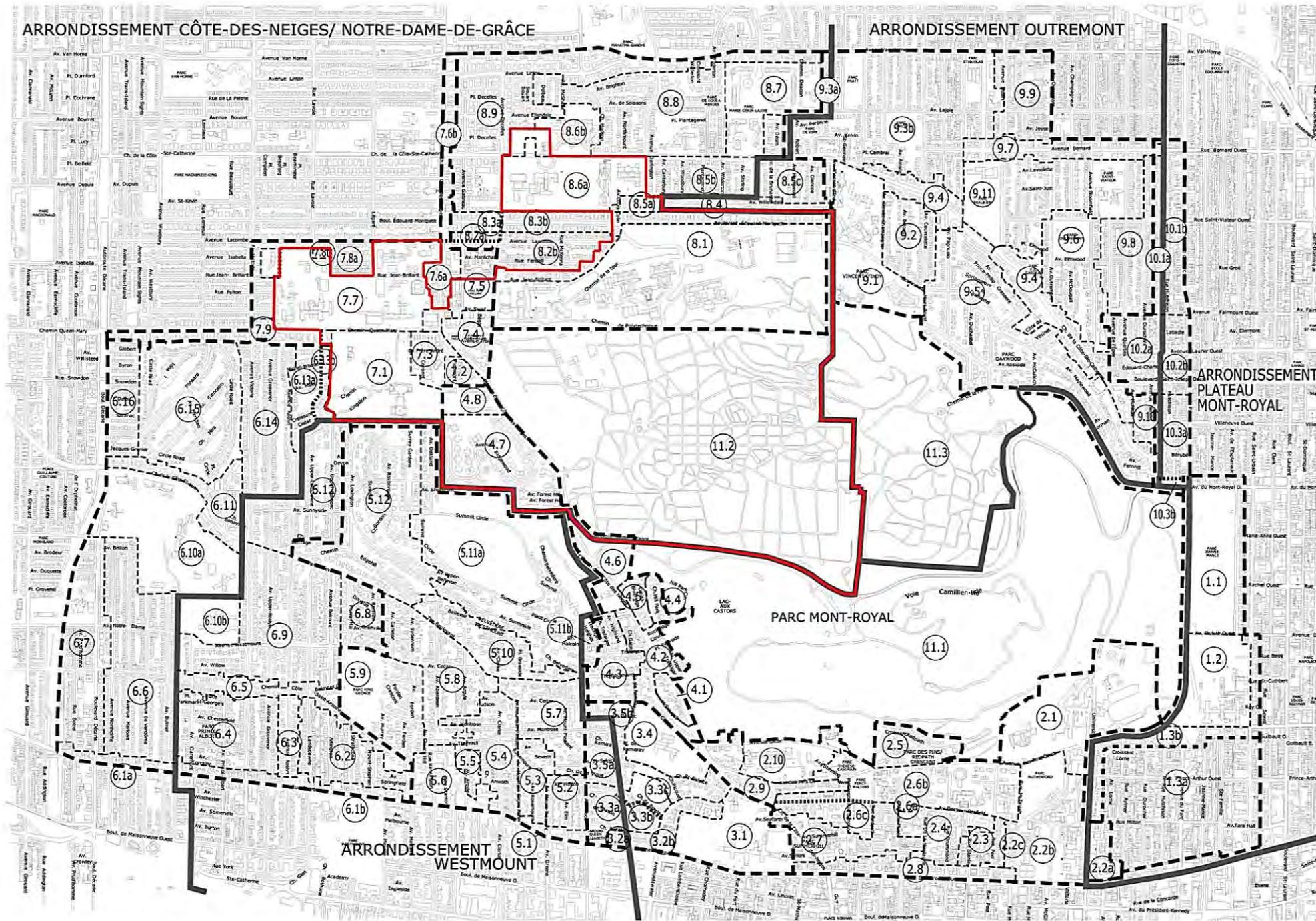
Montréal 

CARTE DE LOCALISATION DES AIRES
ET UNITÉS DE PAYSAGE

Annexe B

LÉGENDE

-  limites d'arrondissement
-  limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont Royal (voir carte officielle du MCC)
-  limite des aires de paysage
-  limite des unités de paysage



-  limites d'arrondissement
-  limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont Royal (voir carte officielle du MCC)
-  limite des aires de paysage
-  limite des unités de paysage

4.7 Ridgewood et Forest Hill

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage Ridgewood et Forest Hill, incluse dans l'aire de paysage Entre les deux sommets, correspond essentiellement aux parcelles attenantes aux avenues des mêmes noms et aux parcelles situées à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, en face du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

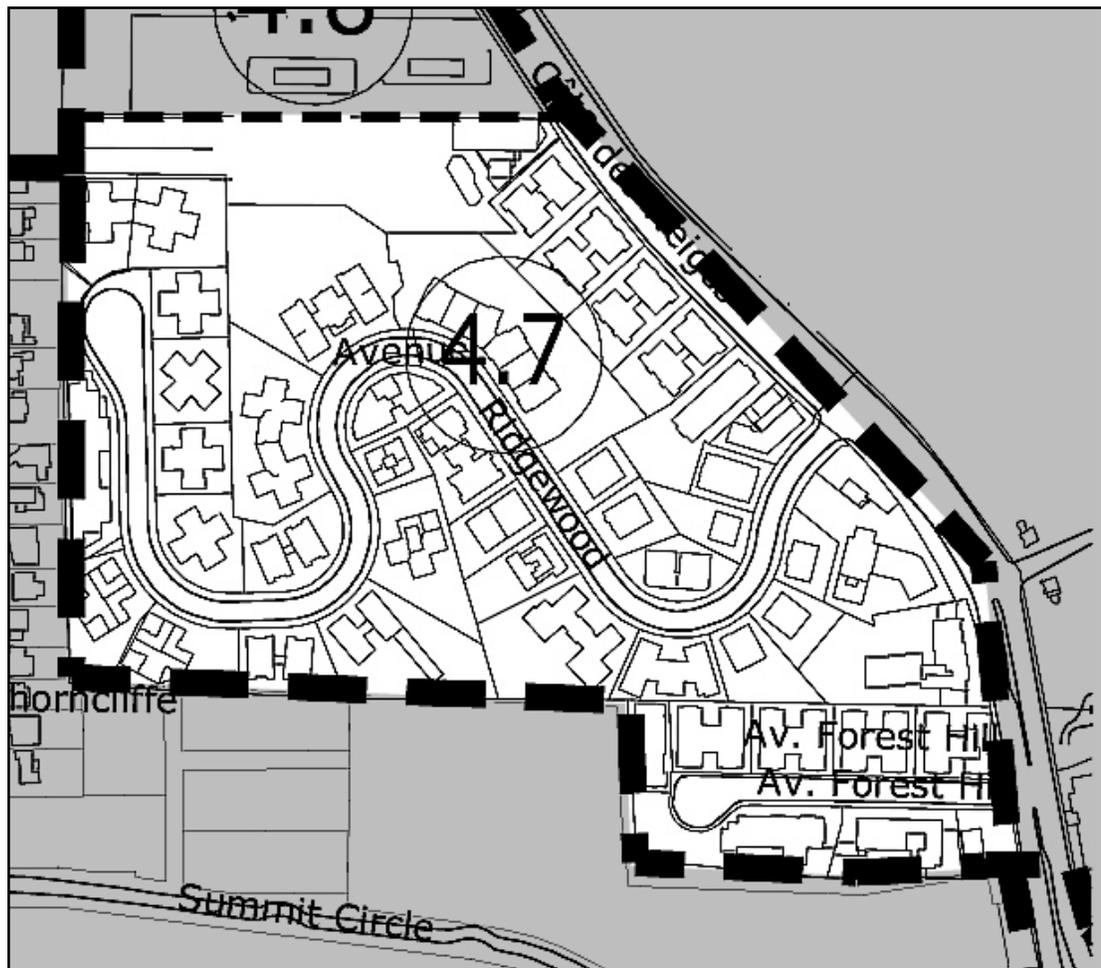


Fig. 4.7.1 : L'unité de paysage Ridgewood et Forest Hill.

A.2 Caractéristiques générales

Cette unité de paysage s'est principalement développée entre 1940 et 1955. L'unité est composée de bâtiments multifamiliaux qui se répètent pour former des ensembles de 4 à 6 bâtiments. Deux grandes tours d'habitation (les immeubles Rockhill) se sont ajoutées plus récemment au sud de l'avenue Forest Hill.

« Sur un site en forte dénivellation, l'avenue Ridgewood, la principale avenue, prend la forme d'un serpentín qui se termine en impasse. Si Ridgewood est bordée de nombreux arbres, il n'en va pas de même pour Forest Hill, dont le tracé fut implanté de manière indépendante de la topographie » (Beaupré et Michaud, 1989 : 65).

Une grande variété de styles et de formes de bâtiments se côtoient dans l'unité de paysage Ridgewood et Forest Hill. On remarque néanmoins une grande cohérence visuelle attribuable à la régularité des hauteurs, des reculs et des marges latérales de même qu'aux matériaux de revêtement des bâtiments qui composent ce paysage.

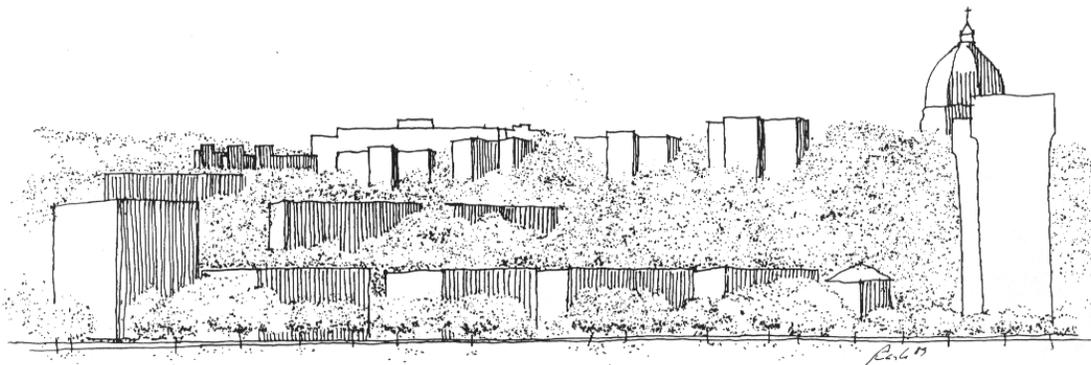


Fig. 4.7.2 : Silhouette des immeubles des avenues Ridgewood et Forest Hill.
Source : Beaupré et Michaud, 1989 : 65.

B Parcelaire

B.1 Mode de division

On peut difficilement parler d'îlots dans le cas de l'unité de paysage Ridgewood et Forest Hill. Les parcelles s'organisent essentiellement le long de ces voies. La topographie et le tracé des voies génèrent des îlots allongés de formes atypiques. Ces îlots ne comportent pas de ruelles.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Le niveau d'uniformité du parcellaire de cette unité de paysage est plutôt faible. Les parcelles sont de grandes dimensions. Leur largeur se situe entre 30 et 50 m alors que leur profondeur varie considérablement de 35 à 75 m. Les proportions des parcelles sont variées.

B.3 Mode d'implantation du bâti

L'implantation du bâtiment type dégage une marge avant de 3 à 5 m. Les marges latérales sont de l'ordre de 3 à 6 m.

C Bâti

C.1 Type architectural

Le type qui domine cette unité de paysage est un bâtiment multi-familial isolé ou un ensemble de bâtiments organisés autour d'une cour centrale ouverte sur la rue. L'accès aux logements est commun dans tous les cas.

C.2 Volumétrie

Le type dominant est une conciergerie de 4 ou 5 étages. Sa hauteur varie de 16 à 20 m et sa largeur se situe de façon régulière entre 16 et 21 m.



Fig. 4.7.3 : Conciergerie de l'avenue Ridgewood. VM271

Les toitures sont généralement plates bien que l'on retrouve parfois des toitures à pignon. Le rez-de-chaussée se situe entre 0 et 1,5 m au-dessus du niveau du sol. S'il y a lieu, un escalier extérieur permet d'accéder à l'entrée principale.

Tant du point de vue de la volumétrie que du point de vue du traitement des façades, le bâtiment type est composé de façon symétrique. Il comporte généralement des balcons en façade. Ces éléments peuvent être inscrits dans un retrait de la façade ou en projection. On retrouve parfois un portique couvert ou une marquise.

C.3 Traitement des façades et ornementation

Comme mentionné précédemment, la qualité du paysage de l'unité Ridgewood et Forest Hill tient principalement à la régularité des implantations mais aussi à l'uniformité des matériaux de revêtement.

Les façades sont habituellement peu ornementées. Elles sont le plus souvent recouvertes de brique rouge. Dans certains cas, une corniche moulurée marque le haut de la façade à la jonction entre le mur et la toiture. Cet élément se démarque du reste de la façade par l'utilisation d'un matériau différent. Il peut s'agir d'un appareillage de brique, d'une corniche de pierre moulurée ou d'un élément métallique, le plus souvent peint d'une couleur plus pâle que le reste de la façade. Dans certains cas, il est positionné à environ un mètre plus bas que le sommet du

mur. La portion des fondations qui est visible et les saillies sont recouvertes du même matériau que le reste de la façade.

Les encadrements des ouvertures sont peu ornementés mais se démarquent du reste de la façade par une couleur claire. Seuls les linteaux et les appuis de fenêtres sont exprimés en façade. On retrouve quelques cas de linteaux de briques ornés de fausses clés de voûtes en pierre calcaire. Les baies sont rectangulaires et peuvent comporter plus d'un châssis. Elles sont alignées horizontalement et verticalement et leur nombre est constant d'un étage à l'autre. On peut retrouver une variété de dimensions de baies sur une même façade. Les toitures sont légèrement soulignées par une mince corniche. Les entrées principales sont parfois soulignées par l'utilisation de pierre de taille.



Fig. 4.7.4 : Conciergerie de l'avenue Ridgewood. VM272

D Aménagement du terrain

Les parcelles ne comportent pas de clôture dans la marge avant. On retrouve peu d'arbres matures sur le chemin de la Côte-des-Neiges mais on en retrouve davantage dans la marge avant des parcelles des avenues Ridgewood et Forest Hill. La parcelle type ne comporte pas de stationnement dans la marge avant mais on peut y trouver une entrée véhiculaire semi-circulaire.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Cette unité de paysage est entièrement comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. Toutefois, de façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Mis à part les ensembles urbains déjà mentionnés, aucun bâtiment d'intérêt ne se démarque dans cette unité de paysage.

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Aucune intervention contemporaine ne se démarque dans cette unité de paysage.

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant en raison de la cohérence visuelle attribuable à la régularité des hauteurs, des reculs et des matériaux de revêtement des bâtiments malgré la grande variété de styles et de formes qui se côtoient dans cette unité de paysage. Plusieurs bâtiments ont connu des modifications au niveau des ouvertures et des éléments d'ornementation, ce qui affecte leur état d'authenticité.

4.8 Rockhill

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage Rockhill, comprise dans l'aire de paysage Entre les deux sommets, est une enclave résidentielle du côté ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, directement au nord de l'avenue Ridgewood.

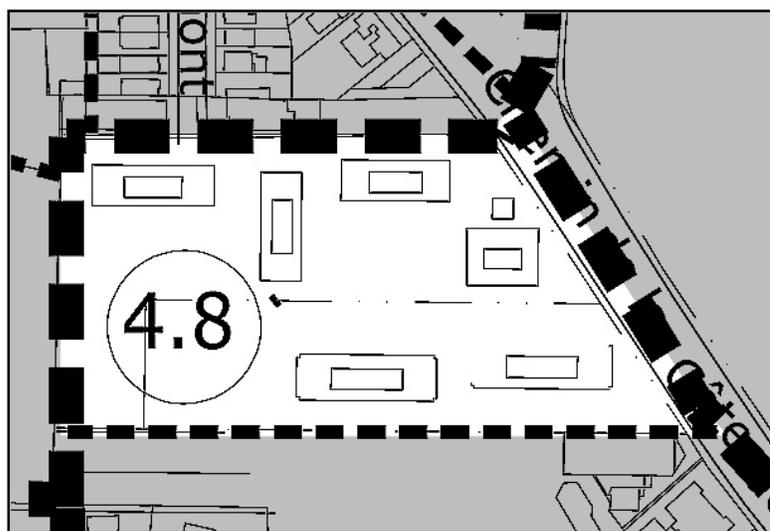


Fig. 4.8.1 : L'unité de paysage Rockhill.

A.2 Caractéristiques générales

Cette unité de paysage se développe essentiellement dans les années 1960. Il s'agit de 6 tours d'habitation de style International construites sur une dalle structurale. Cette unité se caractérise par un niveau d'homogénéité très élevé.

B Parcellaire

B.1 Mode de division

On peut difficilement parler d'îlots dans le cas de l'unité de paysage Rockhill qui n'est composée que de deux parcelles qui ont un seul front sur le chemin de la Côte-des-Neiges.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Les deux parcelles qui constituent cette unité de paysage sont de vastes dimensions. Leur largeur se situe entre 56 et 70 m et leur profondeur est d'un peu plus de 200 m.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les deux parcelles de Rockhill sont constituées respectivement de 2 et 4 bâtiments. Ces derniers sont disposés perpendiculairement les uns aux autres à une distance de 16 à 20 mètres les uns des autres.

C Bâti

C.1 Type architectural

Le type qui domine l'unité de paysage Rockhill est la tour d'habitation. Il s'agit d'un bâtiment isolé multifamilial. L'accès aux logements est commun dans tous les cas.

C.2 Volumétrie

Le type dominant de Rockhill est un bâtiment issu de la période moderne qui comporte de 16 à 20 étages. Sa hauteur varie de 50 à 65 m. La largeur de ce bâtiment varie de 30 à 60 m. Le nombre de travées spatiales en largeur est généralement un multiple du nombre de logements que compte la façade. On retrouve le plus souvent une baie par travée. Le dernier étage est légèrement en retrait du reste de la façade et est un peu plus haut que les autres étages.

La toiture est plate. Dans presque tous les cas, le rez-de-chaussée est au niveau du sol. Le bâtiment comporte des balcons qui couvrent une grande partie de la façade. On trouve peu de saillies en façade. S'il y a lieu, elles expriment la structure du bâtiment.

C.3 Traitement des façades et ornementation

Les façades des tours d'habitation de Rockhill font peu de place à l'ornementation. Ici, la forme cherche à épouser la fonction. À l'exception des rez-de-chaussée, la composition des étages se répète systématiquement. Les façades sont recouvertes de matériaux non traditionnels, principalement de béton.

La structure est apparente. On trouve d'importantes surfaces vitrées, faites de grands panneaux de verre.



Fig. 4.8.2 : Tours d'habitation de l'ensemble Rockhill.
CDNNDG201

Les encadrements des ouvertures sont très discrets. Les linteaux, appuis et chambranles ne sont pas exprimés. Seuls les cadres métalliques des châssis sont visibles. Les portes et fenêtres sont rectangulaires. Les baies sont horizontales. Elles sont alignées horizontalement et verticalement et peuvent être constituées de plus d'un châssis.

La jonction entre le mur de la façade et la toiture est exprimée par le traitement du dernier étage. On retrouve une marquise qui couvre l'entrée principale. Il s'agit de l'un des principaux éléments d'ornementation de la façade.

D Aménagement du terrain

Les parcelles ne comportent pas de clôture dans la marge avant. On retrouve plusieurs arbres matures sur les vastes terrains de Rockhill. La parcelle type ne comporte pas de stationnement dans la marge avant.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Cette unité de paysage est entièrement comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. Toutefois, de façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Aucun bâtiment d'intérêt ne se démarque dans cette unité de paysage.

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Aucune intervention contemporaine ne se démarque dans cette unité de paysage.

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Neutre. Bien que l'unité de paysage présente une bonne homogénéité au niveau des formes architecturales, le type d'édifices (tours d'habitation) et leur mode d'implantation est en rupture avec les paysages bâtis autour du mont Royal.

7.1 L'oratoire Saint-Joseph

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage de l'oratoire Saint-Joseph, faisant partie de l'aire de paysage Côte-des-Neiges Ouest, est circonscrite au sud par la limite de l'arrondissement Westmont, à l'ouest par le croissant Cedar, au nord par le chemin Queen-Mary et à l'est par les développements résidentiels des rues du Frère-André et Coronet ainsi que de Rockhill.

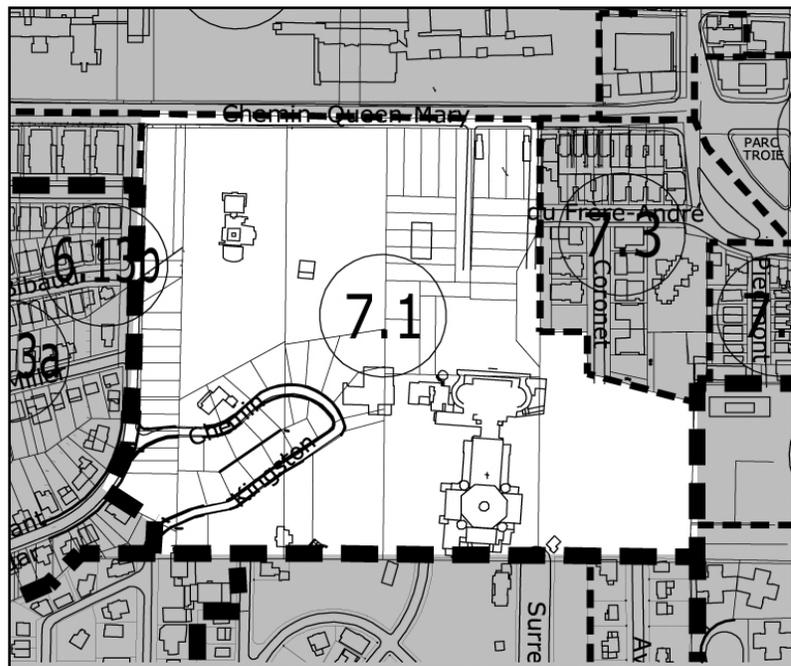


Fig. 7.1.1 : L'unité de paysage de l'oratoire Saint-Joseph.

A.2 Caractéristiques générales

L'oratoire Saint-Joseph jouit d'une réputation enviable et sa situation sur les flancs du mont Royal lui donne une très grande visibilité. En effet, sa coupole est l'un des principaux points de repère de toute l'agglomération montréalaise.

Le site boisé de l'oratoire Saint-Joseph est demeuré vierge jusque vers 1900. Son histoire est intimement lié au frère André, entré chez les religieux de Sainte-Croix en 1870 et portier du collège Notre-Dame à partir de 1872. Sa réputation de guérisseur et sa foi en saint Joseph ont tôt fait d'attirer des milliers de malades au collège. Devant l'affluence monstre, on construisit une chapelle dédiée à Saint-Joseph en 1904 sur le terrain en face du collège Notre-Dame. Ce premier oratoire en bois, de petites dimensions, fut agrandi et modifié à plusieurs reprises. Il est encore présent sur le site au sud-ouest de la basilique actuelle (Pinard (2), 1988 : 235-244).

La popularité du frère André et des dévotions à saint Joseph incita la congrégation de Sainte-Croix à construire sur le flanc du mont Royal une église qui ferait la fierté des Montréalais. C'est en 1914 que les religieux confièrent aux architectes Viau et Venne de dessiner la future basilique. La crypte fut d'abord construite entre 1916 et 1918. Dans les années 1920, on entreprit la construction de la basilique elle-même mais les travaux ont été suspendus de 1930 à 1937 en raison de la Crise économique. Suite à la mort du frère André et de l'architecte Alphonse Venne, le parachèvement de la basilique fut confié à l'architecte Lucien Parent aidé du moine architecte dom Paul Bellot. Le programme architectural et les plans furent substantiellement modifiés et le dôme en béton fut rapidement terminé en 1938. La décoration intérieure ne sera parachevée qu'entre 1955 et 1966 selon les plans de l'architecte Gérard Notebaert.



Fig. 7.1.2 : L'oratoire Saint-Joseph. CDNNDG002

La basilique, accessible par une série de paliers et d'escaliers monumentaux, est entourée de plusieurs édifices secondaires servant surtout à l'accueil des pèlerins. On retrouve aussi sur le site deux anciennes villas du chemin Queen-Mary.

B Parcelaire

B.1 Mode de division

Le site de l'oratoire Saint-Joseph est constitué de grandes parcelles orientées nord-sud à partir du chemin Queen-Mary. Ce système parcellaire se juxtapose à celui du croissant Cedar et du chemin Kingston qui possèdent de plus petits lots qui n'ont jamais été construits. Le chemin Kingston est devenu un sentier piétonnier.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Les principales parcelles sont de forme rectangulaire avec le front le plus étroit sur le chemin Queen-Mary. Elles possèdent plusieurs centaines de mètres de profondeur.

B.3 Mode d'implantation du bâti

La basilique est implantée au fond du terrain, dégageant ainsi une grande esplanade en façade. Deux pavillons font office de portail d'entrée au site. En raison de la pente ascendante du terrain, l'oratoire est implanté sur la partie la plus élevée du terrain lui assurant un maximum de visibilité et de monumentalité. Les bâtiments secondaires sont implantés de façon libre autour de la basilique. Quant aux anciennes villas du

chemin Queen-Mary, elles sont implantées au centre de leur parcelle, à bonne distance de la voie publique.

C Bâti

C.1 Type architectural

La basilique est une édifice fortement spécialisé destiné à accueillir de grandes foules de pèlerins. La nef haute, coiffée d'une coupole, est aménagée au-dessus de plusieurs étages comprenant un musée, des cryptes et des espaces d'accueil.



Fig. 7.1.3 : Portique d'entrée sur le chemin Queen Mary.
CDNNDG006

C.2 Volumétrie

La volumétrie de la basilique, relativement complexe, est conditionnée par son plan centré en forme de croix grecque. La coupole repose sur quatre piliers qui sont exprimés à l'extérieur par quatre tourelles d'angle. Son dôme rappelle les grandes basiliques de la Renaissance italienne. Implanté dans une forte pente, le bâtiment est construit en gradins qui se poursuivent par l'aménagement d'escaliers monumentaux.

C.3 Traitement des façades et ornementation

Les murs extérieurs de la basilique sont revêtus de calcaire de Deschambault et de granit de la région de Mégantic. Le dôme et les toitures sont recouverts de cuivre. Le décor classique des architectes Viau et Venne se superpose à l'architecture plus dépouillée des architectes Parent et Bellot. Les décors intérieurs sont également dépouillés.

D Aménagement du terrain

La grande esplanade située devant la basilique est composée d'une allée piétonne centrale et des deux allées véhiculaires bordées d'arbres de chaque côté. Deux portiques et des grilles en fer forgé marquent l'entrée. De grandes pelouses et quelques arbustes assurent l'aménagement paysager.

Les grands escaliers et les voies véhiculaires qui gravissent la dénivellation devant la basilique créent plusieurs paliers. L'omniprésence d'espaces de stationnement partout sur le site déparent quelque peu l'ensemble. Une meilleure gestion du stationnement et éventuellement, la construction d'un parking en souterrain, pourraient grandement améliorer la situation. Règle générale, l'aménagement paysager du site laisse à désirer.



Fig. 7.1.4 : Le parterre de l'oratoire Saint-Joseph. À gauche : les terrains de stationnement. CDNNDG014

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Cette unité de paysage est entièrement comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. Toutefois, de façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

L'oratoire Saint-Joseph a été érigé en plusieurs étapes. Les architectes Viau et Venne ont conçus les plans originaux qui ont par la suite été modifiés par les architectes Lucien Parent et dom Paul Bellot. Le gros œuvre s'est terminé en 1938 mais le parachèvement du décor intérieur s'est poursuivi jusque dans les années 1960. Une récente campagne de rénovation a conduit à de nouvelles modifications du décor intérieur de la basilique.



Fig. 7.1.5 : L'oratoire Saint-Joseph. CDNNDG003

FICHE DESCRIPTIVE

7.1 L'oratoire Saint-Joseph

La première chapelle en bois du frère André, construite en 1904 et transformée à plusieurs reprises, existe encore sur le site. Elle a été déménagée à son emplacement actuel peu après la construction de la basilique. On doit son aspect actuel aux architectes Viau et Venne.



Fig. 7.1.6 : La chapelle votive du frère André. CDNNDG013

L'actuelle résidence Marcel-Taillefer était à l'origine la propriété de Mary Jane Mackin. Cette ancienne villa du chemin Queen-Mary, construite en 1905-1906, a été intégrée au complexe de l'oratoire en 1939. Son magnifique terrain et ses arbres matures accentuent le caractère monumental de la propriété.



Fig. 7.1.7 : La résidence Marcel-Taillefer ou ancienne maison Mackin. CDNNDG007

L'ancienne maison John Molson Jr, connue sous le nom de villa Terra Nova et située au 4300, chemin Queen-Mary, a été construite en 1848 selon les plans de l'architecte George Browne. Elle loge aujourd'hui la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal. Comme sa voisine, elle est implantée au centre d'un magnifique terrain.



Fig. 7.1.8 : L'ancienne maison John Molson Jr ou villa Terra Nova. CDNNDG009

Le pavillon Jean-XXIII est le seul bâtiment construit en bordure du chemin Kingston. Il s'agit de l'ancienne maison Blair Gordon construite en 1937-1938 selon les plans de l'architecte Ernest Isbell Barott. Ce bâtiment en brique se démarque par son architecture moderniste. Situé dans un secteur boisé du site, le bâtiment est peu visible des passants.



Fig. 7.1.9 : Le pavillon Jean-XXIII. CDNNDG012

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

L'annexe récente à la villa Terra Nova (Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal) se déploie derrière le bâtiment original situé au 4300, chemin Queen-Mary. Cette insertion contemporaine est l'œuvre des architectes Larose, Laliberté, Petrucci et Associés entre 1987 et 1991.



Fig. 7.1.10 : Annexe récente à la villa Terra Nova (Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal). CDNNDG010

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Exceptionnel en raison surtout de l'importance historique et architecturale de la basilique ainsi que pour son implantation sur les flancs de la montagne. Les aménagements paysagers et les stationnements sont cependant à revoir.

7.2 La rue Piedmont

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage de la rue Piedmont, incluse dans l'aire de paysage Côte-des-Neiges Ouest, comprend essentiellement les bandes de parcelles de la rue Piedmont de même que la bande de parcelles du chemin de la Côte-des-Neiges qui lui est directement adjacente.

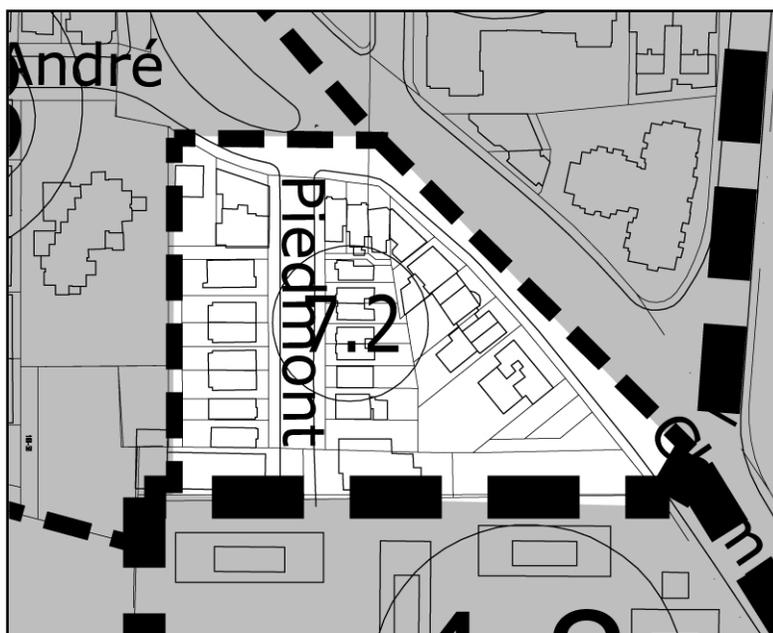


Fig. 7.2.1 : L'unité de paysage de la rue Piedmont.

A.2 Caractéristiques générales

Ce secteur de la Côte-des-Neiges a été loti dès le début du XX^e siècle. Le tracé des parcelles est présent sur la carte de l'atlas Pinsonneault de 1907. Cependant, son édification a tardé et ne s'est vraiment réalisée qu'après la Première Guerre mondiale.

Si une très forte homogénéité est présente sur la rue Piedmont, les parcelles du chemin de la Côte-des-Neiges ont subi une forte densification. On y retrouve une variété de bâtiments qui vont de la maison unifamiliale isolée à la conciergerie.

B Parcelleire

B.1 Mode de division

L'unité de paysage de la rue Piedmont est composée d'une rue en cul-de-sac et de ses bandes de parcelles adjacentes. La bande de parcelles ouest possède une ruelle. Les parcelles situées sur le chemin de la Côte-des-Neiges sont orientées vers ce parcours. Les autres parcelles sont orientées dans l'axe est-ouest.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Les dimensions des parcelles de l'unité de paysage de la rue Piedmont sont variables et leur forme peut être irrégulière. Une parcelle type est identifiable sur la rue Piedmont. Elle possède entre 7,5 et 10 mètres de largeur et environ 30 mètres de profondeur. Les dimensions des parcelles sur le chemin de la Côte-des-Neiges sont plus variables. De façon générale, elles sont plus larges, soit autour de 15 mètres.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Le type architectural dominant sur la rue Piedmont est habituellement semi-détaché ou jumelé. Il dégage une marge de recul latérale de 1 à 3 mètres. Sur le chemin de la Côte-des-Neiges, les bâtiments sont souvent contigus et lorsqu'ils sont semi-détachés, il possède une marge de recul latérale similaire. Les façades des bâtiments sont parallèles à la rue et forment des alignements. La marge de recul avant varie cependant selon le côté de rue. Elle est généralement de 4 à 5,5 mètres. La plupart des bâtiments dégagent une cour arrière plus ou moins grande selon la profondeur de la parcelle. Il n'y a aucun bâtiment secondaire dans la cour arrière.

C Bâti

C.1 Type architectural

Le type dominant de l'unité de paysage de la rue Piedmont est l'habitation unifamiliale jumelée. Ce type architectural est cependant concentré sur la rue Piedmont. Sur le chemin de la Côte-des-Neiges, on retrouve une variété de type, de l'habitation unifamiliale isolée à la conciergerie.

C.2 Volumétrie

Le type dominant de l'unité de paysage de la rue Piedmont possède deux étages et un toit plat. Une légère saillie



Fig. 7.2.2 : Habitation unifamiliale jumelée
au 4923, rue Piedmont. CDNNDG200

sur tous les étages est présente du côté mitoyen de la façade. Le rez-de-chaussée est légèrement surélevé par rapport au niveau de la rue. Un escalier extérieur permet de rejoindre le niveau du rez-de-chaussée. Le porche d'entrée est surmonté d'une toiture ou d'un balcon. La largeur du balcon sur la façade est variable.

C.3 Traitement des façades et ornementation

L'ornementation des bâtiments de l'unité de paysage de la rue Piedmont est simple et constituée essentiellement de détails particuliers pour les linteaux et le couronnement. Le matériau de revêtement des façades est la brique brune. Les fondations en béton sont exposées. Le linteau des ouvertures est formé par des briques en soldat ou par une seule pierre de taille. Les appuis de fenêtres sont aussi d'une seule pièce de pierre ou de béton. Les chambranles ne possèdent aucune expression ornementale.

Les murs de façade sont surmontés d'un parapet avec plus ou moins de détails ornementaux. Les ornements présents peuvent être des redents ou des bandeaux de briques de couleur différente ou composés d'un appareillage particulier. Les garde-corps des escaliers et des balcons sont généralement en fer.

Les ouvertures sont de formes et proportions diverses. Généralement, on retrouve une grande ouverture simple composée de plusieurs châssis à battants avec imposte ou une ouverture double, composée de deux châssis à battants ou à guillotine séparés par un meneau de brique. Sur un même bâtiment, le type d'ouvertures présent au rez-de-chaussée est le même qu'à l'étage. Les ouvertures forment des alignements verticaux et horizontaux. Les portes d'entrées sont généralement doubles et surmontées d'une imposte. Elles sont souvent disposées du côté détaché de la façade. La porte du balcon supérieur est alignée avec la porte d'entrée du rez-de-chaussée. Cependant, la porte du balcon est toujours simple.

La caractérisation de la volumétrie et du traitement architectural est concentrée sur le type dominant de la rue Piedmont. Si les types de bâtiments présents sur le chemin de la Côte-des-Neiges sont très variables, il faut cependant remarquer la vocation commerciale des rez-de-chaussée. De façon générale, cette transformation a entraîné l'agrandissement des ouvertures du rez-de-chaussée et l'addition d'enseignes.

D Aménagement du terrain

Les aménagements paysagers de l'unité de paysage de la rue Piedmont ne possèdent aucune caractéristiques distinctives. L'accès à l'entrée se fait par une allée latérale. Des arbres sont parfois présents sur les terrains privés mais ne forment aucun alignement. Le stationnement se fait également sur l'allée latérale.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Cette unité de paysage est entièrement comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. Toutefois, de façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Aucun bâtiment d'intérêt ne se démarque dans cette unité de paysage.

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Aucune intervention contemporaine ne se démarque dans cette unité de paysage.

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant. La rue Piedmont possède un assez bon degré d'homogénéité mais les bâtiments constituant l'unité de paysage ne sont pas des témoins architecturaux significatifs.

7.3 La rue du Frère-André

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage de la rue du Frère-André, incluse dans l'aire de paysage Côte-des-Neiges Ouest, est comprise entre le chemin Queen-Mary au nord, le chemin de la Côte-des-Neiges et la bande de parcelles ouest de la rue Piedmont à l'est et les terres de l'oratoire Saint-Joseph au sud et à l'ouest.



Fig. 7.3.1 : L'unité de paysage de la rue du Frère-André.

A.2 Caractéristiques générales

Ce secteur de la Côte-des-Neiges a été loti dès le début du XX^e siècle. Le tracé des parcelles est présent sur la carte de l'atlas Pinsonneault de 1907. Cependant, son édification a tardé et ne s'est vraiment réalisée qu'après la Première Guerre mondiale.

Cette unité de paysage est entièrement édifiée avec des conciergeries. Cependant, les caractéristiques volumétriques et ornementales des bâtiments varient. Les rez-de-chaussée des bâtiments à proximité de l'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et Queen-Mary possèdent des commerces.

B Parcelleire

B.1 Mode de division

L'unité de paysage de la rue du Frère-André possède pas une trame urbaine uniforme. Les îlots ne sont pas pourvus de ruelles. Leur orientation varie en fonction de leur position relative. Les parcelles entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André sont orientées dans l'axe nord-sud. Les parcelles au sud de l'avenue du Frère-André sont orientées dans l'axe est-ouest.



Fig. 7.3.2 : L'avenue Coronet avec, en arrière-plan, l'oratoire Saint-Joseph. CDNNDG197

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

La parcelle type de cette unité de paysage mesure entre 15 et 25 mètres de largeur et entre 27 et 40 mètres de profondeur. Cependant, plusieurs parcelles ont été divisées et/ou fusionnées afin d'accueillir des bâtiments de plus grande dimension.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les bâtiments de cette unité de paysage sont isolés avec une marge de recul de 2,5 mètres. Certains bâtiments, principalement dans l'îlot entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, ont des façades parallèles à la rue qui forment des alignements. Les bâtiments ne dégagent pas de cour arrière.

C Bâti

C.1 Type architectural

Tous les bâtiments de l'unité de paysage de la rue du Frère-André sont des conciergeries. Leur gabarit est relativement homogène mais les styles architecturaux varient.



Fig.7.3.3 : Conciergerie de la rue du Frère-André. CDNNDG198

C.2 Volumétrie

Les conciergeries de cette unité de paysage ont 4 étages et mesurent entre 9 à 19 mètres de largeur. Quelques conciergeries sont jumelées et donnent ainsi l'impression de bâtiments encore plus larges. Les toits sont plats ou avec une fausse pente en croupe avec pignon secondaire en façade. Ce dernier type de toiture est particulièrement présent au nord de la rue du Frère-André où tous les bâtiments sont d'inspiration Tudor. Une saillie plus ou moins importante est présente au centre de la façade. Des petits balcons ponctuent également la façade. Sauf pour les bâtiments avec commerce de l'intersection des chemins Queen-Mary et de la Côte-des-Neiges, les rez-de-chaussée sont à environ 1 mètre au-dessus du niveau de la rue. Ils sont accessibles par un escalier situé à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment.

C.3 Traitement des façades et ornementation

Pour tous les bâtiments de cette unité de paysage, le matériau utilisé comme revêtement extérieur est la brique. Les fondations en béton sont exposées. L'insertion d'autres matériaux dans la façade et les motifs ornementaux varient selon les bâtiments ou les groupes de bâtiments. Au nord de la rue Coronet, le dernier étage ainsi que la saillie centrale sont revêtus de crépi et de faux-colombages. Sur ces bâtiments, les linteaux sont composés de briques en soldat et les cheminées sont formées de pierre rustique. Les faux toits en pente sont revêtus de bardeau d'asphalte. Sur les bâtiments au sud de la rue Coronet, l'insertion de matériaux autres que la brique est plus restreinte. Elle se limite à la présence de bandeau de pierre au-dessus et au-dessous des ouvertures et à un encadrement en pierre autour de la porte d'entrée principale. Le couronnement du bâtiment est réalisé par un décroché dans le parapet au centre de la façade.

Les ouvertures sont composées de châssis multiples coulissants ou à battants. Elles sont de proportion horizontale. Leur disposition dans la façade forme des alignements horizontaux et verticaux. Les portes d'entrée ainsi que les portes de balcons sont simples et possèdent des fenêtres latérales.

D Aménagement du terrain

Les aménagements paysagers ne sont pas homogènes. Ils comportent habituellement quelques arbres de diverses essences qui ne forment pas d'alignement. Une allée piétonne relie la rue à l'entrée principale. Des espaces de stationnement sont accessibles à partir des allées latérales.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Cette unité de paysage est entièrement comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. Toutefois, de façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Aucun bâtiment d'intérêt ne se démarque dans cette unité de paysage.

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Immeuble à vocation mixte, situé au 5056, chemin de la Côte-des-Neiges, à l'angle du chemin Queen-Mary. Érigé au début des années 1990, cet édifice aurait été conçu par l'architecte Jean-Michel Cherrier.



Fig. 7.3.4 : 5056, chemin de la Côte-des-neiges.
CDNNDG308

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant. L'unité de paysage possède un assez bon degré d'homogénéité mais aucun témoin architectural significatif ne se démarque de l'ensemble.

7.4 Le parc Troie

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage du parc Troie, comprise dans l'aire de paysage Côte-des-Neiges Ouest, se situe dans l'espace triangulaire formé par le chemin de la Côte-des-Neiges, l'avenue Decelles et l'avenue John-Swail.

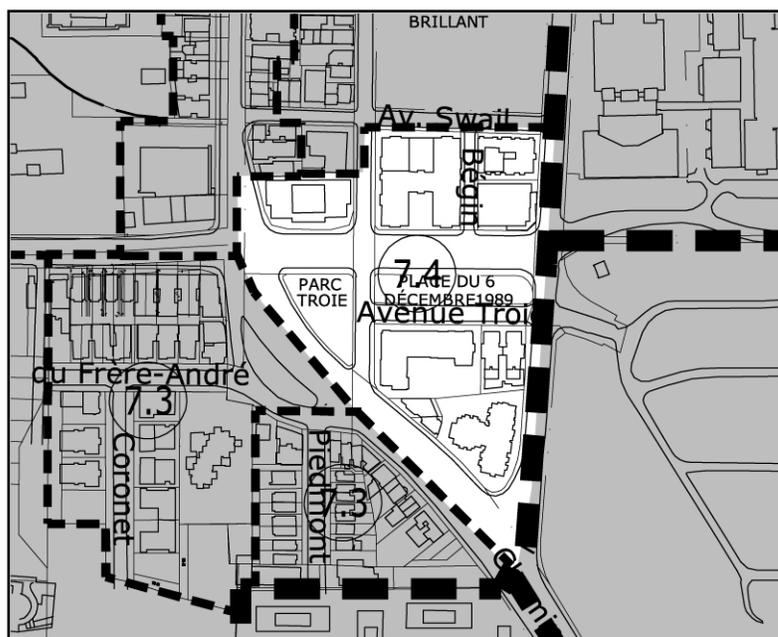


Fig. 7.4.1 : L'unité de paysage du parc Troie.

A.2 Caractéristiques générales

Cette unité de paysage, situé au cœur du village de la Côte-des-Neiges, a été lotie et édiée au début du XX^e siècle. Cependant, les importants réaménagements du chemin de la Côte-des-Neiges dans les années 1950 ont entraîné la démolition de plusieurs logements. Les transformations successives qui ont suivi ont favorisé l'implantation d'édifices à bureaux et de tours d'habitation.



Fig. 7.4.2 : Le chemin Queen Mary. CDNNDG202

B Parcelle

B.1 Mode de division

L'unité de paysage du parc Troie est composée d'îlots à 4 faces sans ruelle de forme irrégulière. L'orientation des parcelles diffère selon leur position relative.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

De façon générale, les parcelles sont grandes et de proportion relativement carrée. La largeur des parcelles varie de 30 mètres à 80 mètres et leur profondeur de 35 à 70 mètres.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les bâtiments de l'unité de paysage du parc Troie sont, pour la plupart, isolés. Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements. Les marges de recul avant sont inférieures à 6 mètres. Selon leur forme, les bâtiments dégagent parfois une cour centrale ou une cour arrière.

C Bâti

C.1 Type architectural

Le type architectural dominant de l'unité de paysage du parc Troie est l'immeuble à appartements. À part ce type de bâtiments, on retrouve aussi, de façon isolée, des immeubles à bureaux et des bâtiments résidentiels de plus petit gabarit.

C.2 Volumétrie

La hauteur des bâtiments de l'unité de paysage du parc Troie varie généralement entre 6 et 10 étages.

La largeur des bâtiments est de 35 à 65 mètres. Tous les bâtiments présentent un toit plat. Le volume des bâtiments est généralement simple et peu articulé. Il présente souvent de légers retraits ou saillies sur toute la hauteur de la façade. Des balcons sont également présents sur tous les étages. Le niveau des rez-de-chaussée est similaire au niveau de la rue.

C.3 Traitement des façades et ornementation

Le traitement des façades est caractéristique de l'architecture moderne. Le principal matériau présent en façade est le béton. On retrouve également de la brique mais



Fig. 7.4.3: Immeuble à appartements de l'unité de paysage du parc Troie. CDNNDG203

dans une moins large mesure. Les changements de matériaux soulignent habituellement les éléments constructifs du bâtiment. Les balcons sont alignés verticalement.

Les ouvertures forment des bandeaux. Elles sont composées de multiples châssis coulissants. La disposition des ouvertures dans la façade suit des alignements verticaux et horizontaux. Les entrées des bâtiments peuvent être soulignées par une marquise. Plusieurs bâtiments situés au nord du chemin Queen-Mary possèdent des rez-de-chaussée commerciaux. Dans ce cas, les ouvertures du rez-de-chaussée correspondent à la hauteur de l'étage.

D Aménagement du terrain

La plupart des bâtiments de l'unité de paysage du parc Troie sont près du trottoir et ne possèdent pas d'aménagement paysager distinctif. Le stationnement des voitures se fait dans des garages souterrains.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Cette unité de paysage est entièrement comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. Toutefois, de façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Aucun bâtiment d'intérêt ne se démarque dans cette unité de paysage.

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Aucune intervention contemporaine ne se démarque dans cette unité de paysage.

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant. L'unité de paysage possède peu d'homogénéité et la plupart des bâtiments ont été construits dans les 40 dernières années.

7.5 Le parc Jean-Brillant

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

Les limites de l'unité de paysage du parc Jean-Brillant, comprise dans l'aire de paysage Côte-de-Neiges Ouest, sont l'avenue John-Swail au sud, l'avenue Decelles à l'est, la bande de parcelles sud de l'avenue Lacombe au nord et la bande de parcelles est du chemin de la Côte-des-Neiges à l'ouest.

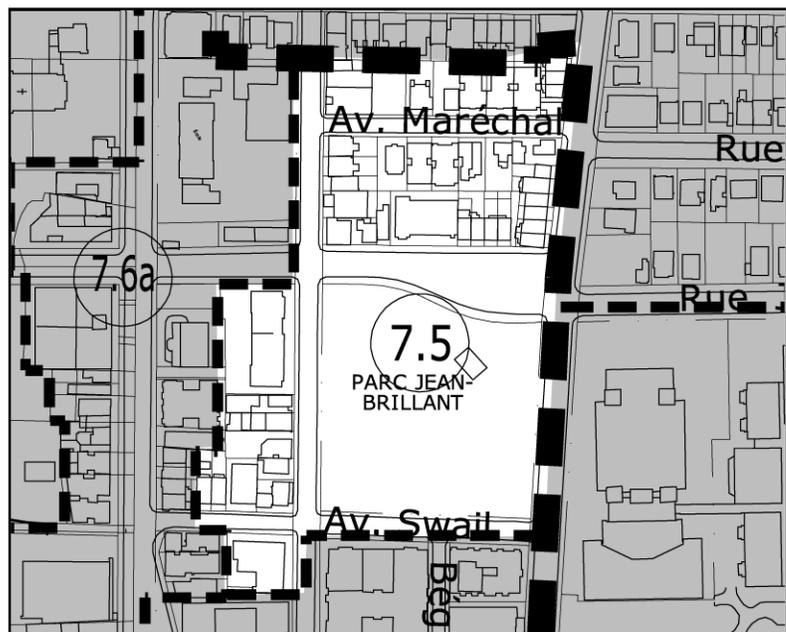


Fig. 7.5.1 : L'unité de paysage du parc Jean-Brillant.

A.2 Caractéristiques générales

Le territoire de cette unité de paysage fait partie de la terre de John Swail qui a été l'un des premiers propriétaires terriens de la Côte-des-Neiges à lotir sa terre pour le développement résidentiel. Les premiers lots édifiés ont été ceux qui longent le chemin de la Côte-des-Neiges. Les lots situés entre ce chemin et l'avenue Decelles ont peu à peu été lotis entre la fin de XIX^e siècle et la Première Guerre mondiale. Le développement du campus de l'Université de Montréal durant le XX^e a cependant apporté d'importantes restructurations dans le quartier. L'une des plus importantes fut la démolition, dans les années 1960, d'un quadrilatère complet en vue d'aménager le parc Jean-Brillant.

L'unité de paysage du parc Jean-Brillant forme aujourd'hui un ensemble épars de bâtiments hétérogènes. Les bâtiments de petit gabarit voisinent les triplex et les immeubles à appartements de plus grande hauteur.

B Parcelleaire

B.1 Mode de division

L'unité de paysage du parc Jean-Brillant est composée d'îlots à quatre faces sans ruelle. Les voies dominantes sont les avenues nord-sud, soit les avenues Gatineau et Decelles.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

La parcelle type de cette unité de paysage a environ 15 mètres de largeur et 30 mètres de profondeur. Cependant, plusieurs parcelles sont plus étroites ou plus larges car elles sont le résultat probable de division ou de fusion du parcellaire d'origine.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les bâtiments de cette unité de paysage sont contigus. Les façades sont parallèles à la rue. Elles forment généralement des alignements qui ne sont pas réguliers. Les bâtiments récents possèdent une marge de recul avant plus grande que les autres bâtiments dont la marge est habituellement inférieure à 4 mètres. Le dégagement d'une cour arrière n'est pas régulier.

C Bâti

C.1 Type architectural

Les bâtiments les plus anciens de l'unité de paysage du parc Jean-Brillant sont des immeubles à logement de type « plex » mais leur hauteur et le nombre de logements varient. Les bâtiments plus récents sont des conciergeries avec accès commun aux logements.



Fig. 7.5.2 : Duplex contigus. CDNNDG208

C.2 Volumétrie

Les bâtiments de l'unité de paysage Jean-Brillant ont tous deux ou trois étages. La largeur des bâtiments équivaut à la largeur de la parcelle. Elle varie de 7,5 à 16 mètres, sauf pour les conciergeries qui sont parfois plus larges. Les toits sont plats et n'ont pas de fausse mansarde. On ne retrouve généralement pas de saillies. Le niveau des rez-de-chaussée est légèrement supérieur au niveau de la rue. Un escalier extérieur permet de rejoindre le niveau de rez-de-chaussée. Un escalier extérieur permet aussi de rejoindre le niveau du premier étage des bâtiments « plex » de deux ou trois niveaux. Des balcons surmontent les porches d'entrées.

C.3 Traitement des façades et ornementation

Le traitement des façades, décrit dans cette section, concerne principalement les bâtiments de type « plex ». Le matériau de revêtement dominant est la brique rouge ou brune. Les fondations en béton peuvent être exposées. L'insertion de matériaux différents est rare. Les linteaux sont composés de briques en soldat ou de pierre de taille. Le couronnement de la façade est assuré par la présence de décrochés dans le parapet. Ces décrochés sont principalement situés au centre et aux extrémités de la façade. Les matériaux utilisés pour les porches d'entrée sont divers et incluent la brique, le bois et le fer forgé.



Fig. 7.5.3 : Conciergerie. CDNNDG207

Les ouvertures sont composées de fenêtres à guillotine simples. Plusieurs châssis semblent avoir été remplacés par des fenêtres à battants. La proportion des ouvertures est verticale. La disposition des ouvertures sur la façade forme des alignements verticaux et horizontaux. Les portes d'entrée principale sont simples et surmontées d'une imposte.

La composition des façades des conciergeries est différente. L'accès au niveau du rez-de-chaussée se fait par un escalier intérieur. Les couleurs de brique utilisées sont variées. Les changements de matériaux en façade sont plus fréquents. Le couronnement de la façade est réalisé par un simple débord de toiture. Les ouvertures sont composées de châssis multiples et sont de proportion horizontale. Les entrées possèdent régulièrement des marquises.

D Aménagement du terrain

Les aménagements paysagers sont variés et ne possèdent pas de caractéristiques communes distinctives. Des arbres sont parfois présents en façade mais ils ne forment pas d'alignement.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Cette unité de paysage est entièrement comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. Toutefois, de façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Aucun bâtiment d'intérêt ne se démarque dans cette unité de paysage.

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Aucune intervention contemporaine ne se démarque dans cette unité de paysage.

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant. Cette unité de paysage est hétérogène et ne possède pas de véritable cohérence visuelle.

A.2 Caractéristiques générales

Le chemin de la Côte-des-Neiges a été aménagé lors de la subdivision de cette côte par les Sulpiciens en 1698. Le chemin suivait alors le tracé d'un ruisseau qui divisait les deux parties de la côte. Malgré les efforts de lotissement de quelques propriétaires terriens, entre 1880 et 1900, la majeure partie du chemin de la Côte-des-Neiges conserva son caractère rural jusqu'au XX^e siècle. Avant la Deuxième Guerre mondiale, les maisons villageoises ont commencé à être remplacées par des immeubles à logements en brique. Puis, après la guerre, les efforts de réaménagement du quartier se sont concrétisés par la construction d'édifices à bureaux ou à appartements de plus grande hauteur et de style moderne.

On retrouve aujourd'hui un mélange hétérogène de bâtiments et de terrains de stationnements. Les gabarits des bâtiments et les traitements architecturaux diffèrent également. Une caractéristique uniforme peut cependant être remarquée : la présence de commerces au rez-de-chaussée des édifices.

B Parcelaire

B.1 Mode de division

L'unité de paysage du chemin de la Côte-des-Neiges est composée de bandes de parcelles sans ruelle. Toutes les parcelles sont orientées vers le chemin de la Côte-des-Neiges, sauf celles à l'intersection du chemin Queen-Mary.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Cette unité de paysage est composée d'un parcellaire complexe qui s'est formé par redivision progressive. De façon générale, on retrouve deux types de parcelles. Les parcelles de lotissement sont de petites dimensions, de 10 à 15 mètres de largeur et de 30 à 45 mètres de profondeur. Les autres parcelles sont de plus grandes dimensions. Elles sont soit issues de la fusion récente de parcelles pour construire des bâtiments plus importants ou de la conservation de grandes parcelles formées à partir des divisions seigneuriales. Elles ont généralement entre 23 et 90 mètres de largeur et près de 45 mètres de profondeur.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les modes d'implantation sont diversifiés. La plupart des bâtiments sont contigus mais on retrouve aussi quelques bâtiments isolés. Aucune marge latérale typique n'a été identifiée. Les façades sont parallèles à la rue. Elles respectent généralement un alignement mais la marge de recul avant varie selon les segments de rue. Elle mesure habituellement entre 3,5 et 5,5 mètres. La plupart des bâtiments n'ont pas de marge de recul arrière.

Il faut noter que quelques bâtiments sont implantés en fond de parcelle et possèdent un stationnement à l'avant ou de façon latérale. Ces bâtiments forment une rupture d'homogénéité importante dans le paysage bâti du chemin de la Côte-des-Neiges.

C Bâti

C.1 Type architectural

La variété de bâtiments présente dans l'unité de paysage du chemin de la Côte-des-Neiges rend l'identification d'un type architectural dominant complexe. Une grande majorité de bâtiments sont des conciergeries avec rez-de-chaussée commercial. Les conciergeries les plus anciennes sont de faible hauteur alors que les plus récentes font souvent plus de 5 étages. On retrouve aussi plusieurs édifices à bureaux et des édifices commerciaux de faible hauteur.



Fig. 7.6.2 : Conciergeries du chemin de la Côte-des-Neiges. CDNNDG220

C.2 Volumétrie

Bien que le type architectural varie, la volumétrie de tous les bâtiments est simple. La hauteur des bâtiments est généralement de 2 à 7 étages. Les bâtiments possèdent un toit plat. Les immeubles à appartements présentent des balcons en façade. En fonction de l'usage commercial, le niveau des rez-de-chaussée est au même niveau que la rue. Cependant, le rez-de-chaussée de certains bâtiments plus anciens est légèrement surélevé par rapport à la voie publique. Un escalier extérieur ou intérieur permet alors de rejoindre le rez-de-chaussée. Les sous-sols peuvent aussi être utilisés pour la fonction commerciale. Ils sont alors accessibles par un escalier extérieur.



Fig. 7.6.3 : Immeuble à appartements récent situé au 5555, chemin de la Côte-des-Neiges. CDNNDG219

C.3 Traitement des façades et ornementation

Les bâtiments de l'unité de paysage du chemin de la Côte-des-Neiges sont revêtus de briques brunes. Lorsque le niveau de rez-de-chaussée est supérieur au niveau de la rue, les fondations en béton sont exposées. Les façades possèdent peu d'insertion de pierre ou d'autres matériaux. Lorsqu'il y en a, les insertions de pierre se limitent aux linteaux et appuis de fenêtres ou au couronnement du bâtiment. Les couronnements sont simples et habituellement formés d'un solin ou d'un décroché dans le parapet. Les immeubles à appartements ou à bureaux, de plus grande hauteur, possèdent parfois des façades en béton ou en brique de couleur différente.

Les ouvertures sont de proportion horizontale. Elles sont composées de châssis multiples coulissants, à battants ou à guillotine. Les bâtiments les plus récents peuvent avoir des fenêtres en bandeau. La disposition des ouvertures dans la façade forme des alignements verticaux et horizontaux. Les rez-de-chaussée commerciaux sont largement vitrés.

D Aménagement du terrain

Les aménagements paysagers sont habituellement traités en dur sans espaces de stationnement. Certains bâtiments possèdent des garages souterrains. Quelques parcelles dégagent aussi des stationnements de surfaces, ce qui entraîne des ruptures d'homogénéité dans le paysage.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

La partie sud de cette unité de paysage, la section 7.6a, est comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. De façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

L'école primaire Notre-Dame-des-Neiges, anciennement l'Académie Saint-Joseph, est située au 5307, chemin de la Côte-des-Neiges. Elle a été érigée entre 1916 et 1918 d'après les plans de l'architecte G.-A. Monette. L'école, relativement bien conservée, comprend deux résidences de part et d'autres du corps central (CUM, les édifices scolaires, 1980 : 246-249).



Fig. 7.6.4 : L'école Notre-Dame-des-Neiges. CDNNDG095

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Le centre communautaire Côte-des-Neiges, implanté derrière l'école Notre-Dame-des-Neiges, a été érigé dans les années 1990. Une allée aménagée relie le centre au chemin de la Côte-des-Neiges.



Fig. 7.6.5 : Le centre communautaire Côte-des-Neiges. CDNNDG294

Immeuble commercial situé au 5252, chemin de la Côte-des-Neiges et érigé dans les années 1990. Cette insertion emploie un langage et une facture typiques des centres commerciaux de banlieue.

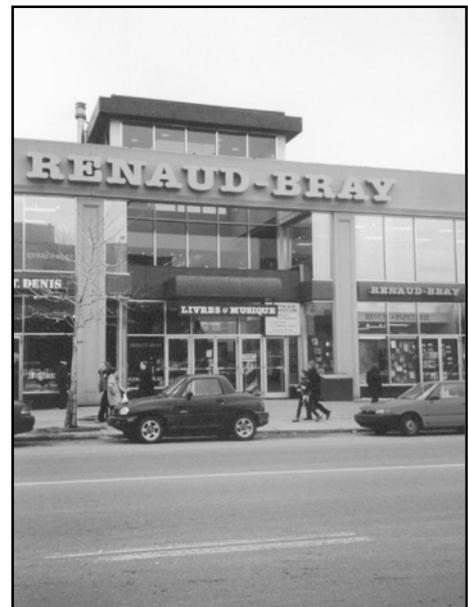


Fig. 7.6.6 : 5252, chemin de la Côte-des-Neiges. CDNNDG306

Édifice à vocation mixte situé au 5675, chemin de la Côte-des-Neiges venant tout juste d'être complété. Même si les édifices nouvellement construits n'adoptent pas toujours un langage et une facture appropriés, il n'en demeure pas moins qu'ils contribuent à compléter le front bâti de cette artère commerciale longtemps défigurée par des terrains vacants, des espaces de stationnement et des stations d'essence.



Fig. 7.6.7 : 5675, chemin de la Côte-des-Neiges.
CDNNDG297

Immeuble commercial situé au 5605, chemin de la Côte-des-Neiges issu de la transformation de la façade d'un édifice existant. Intervention réalisée vers 2001.



Fig. 7.6.8 : 5605, chemin de la Côte-des-Neiges.
CDNNDG298

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant. L'unité de paysage du chemin de la Côte-des-Neiges présente un paysage bâti hétérogène. Certains bâtiments ainsi que des parcelles réservées au stationnement créent des éléments de rupture dans la trame urbaine du chemin de la Côte-des-Neiges.

7.7 Le collège Notre-Dame

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage du collège Notre-Dame, faisant partie de l'aire de paysage Côte-des-Neiges Ouest, est limitée au sud par le chemin Queen-Mary, à l'ouest et à l'est par les parcelles attenantes à l'avenue Victoria et au chemin de la Côte-des-Neiges et au nord, par l'avenue Lacombe et la rue Jean-Brillant.

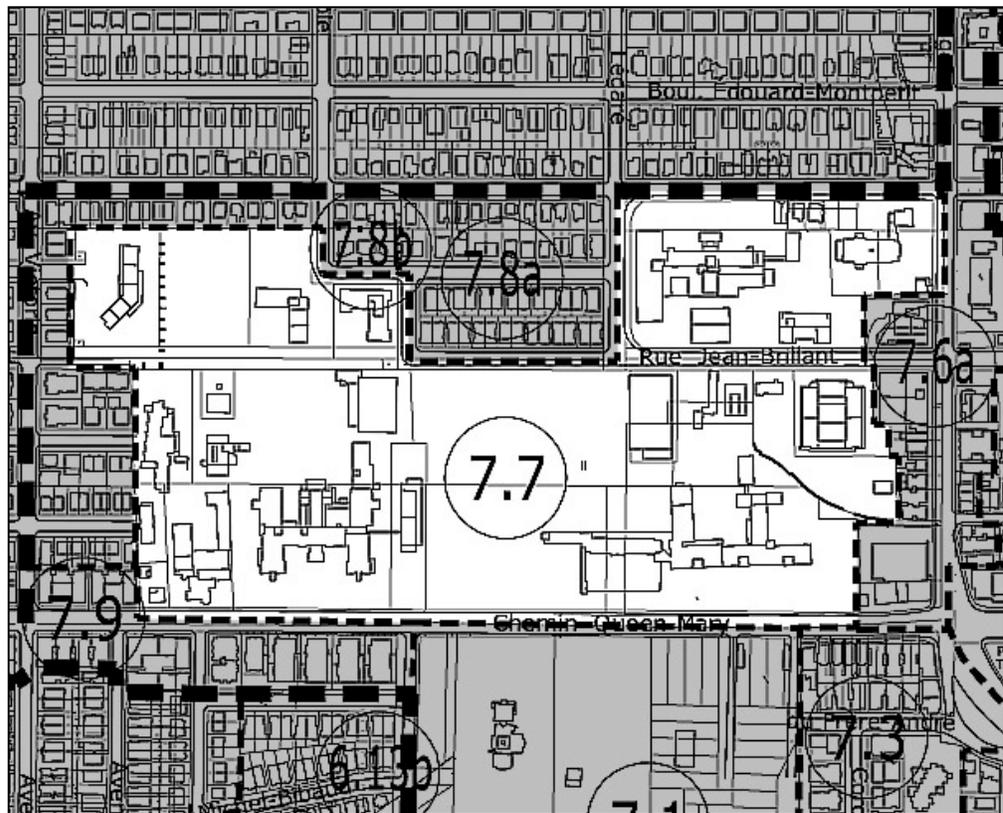


Fig. 7.7.1 : L'unité de paysage du Collège Notre-Dame.

A.2 Caractéristiques générales

Cette unité de paysage est essentiellement composée d'édifices spécialisés : le collège Notre-Dame, le pavillon Côte-des-Neiges de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, le collège Marie de France, l'hôpital St. Mary ainsi que l'église et le presbytère Notre-Dame-des-Neiges. Aménagé sur un terrain relativement plat, le collège Notre-Dame-du-Sacré-Coeur domine le chemin Queen-Mary depuis sa fondation en 1869.

D'abord implanté dans l'édifice de l'ancien hôtel Bellevue, le collège tenu par la congrégation de Sainte-Croix obtient un nouveau bâtiment en 1881. L'édifice symétrique au toit mansardé possède une avancée centrale coiffée d'une toiture à pavillon tronquée. En 1888-1889, on agrandit substantiellement le collège en construisant l'aile de la chapelle à l'arrière ainsi qu'un nouveau corps de bâtiment à l'avant qui reprend la même composition architecturale en doublant la façade vers l'ouest. Un troisième agrandissement réalisé en 1928-1929 complète la devanture sur le chemin Queen-Mary. Les trois tourelles correspondent aux trois époques de construction (Pinard (5), 1992 : 15-28).



Fig. 7.7.2 : Le collège Notre-Dame. CDNNDG015

Nous retrouvons plusieurs autres édifices sur le site du collège dont le pavillon Lefebvre greffé à l'ouest (1963-1964), l'aréna (1974) et le centre Notre-Dame (1957-1959)

B Parcelaire

B.1 Mode de division

Étant donné que cette unité de paysage est constituée de tissus spécialisés, les parcelles sont de grandes dimensions et forment de méga-îlots. Les parcelles traversent habituellement la largeur des îlots et sont souvent bordées de trois rues.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Les parcelles sont de grandes dimensions mais sont généralement de forme régulière en raison du tracé orthogonal des rues du secteur.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les bâtiments sont implantés de façon libre sur les grandes parcelles, en ayant toujours leur façade principale parallèle à la rue. Les ailes secondaires sont ensuite implantées perpendiculairement pour former des plans en forme de U ou de H, typiques des complexes hospitaliers et scolaires traditionnels.

C Bâti

C.1 Type architectural

L'architecture de cette unité de paysage est variée. Nous nous attarderons donc qu'aux édifices du collège Notre-Dame. Le collège Notre-Dame est un édifice très linéaire. Seulement deux ailes implantées perpendiculairement se déploient à l'arrière du corps principal. Les trois sections principales du collège ont été construites en trois étapes, de l'est vers l'ouest.

C.2 Volumétrie

L'édifice de quatre étages y compris celui des combles possède une volumétrie simple et peu articulée. Seule les avancées centrales de chaque section, coiffées d'une toiture à pavillon tronquée, se projettent légèrement hors du plan.

C.3 Traitement des façades et ornementation

Les façades du collège Notre-Dame sont revêtues de pierre de taille à bossage. La pierre de taille lisse est réservée aux chaînages d'angle, aux bandeaux horizontaux et aux encadrements de fenêtres. Originellement recouvertes de cuivre, certaines toitures sont aujourd'hui revêtues de bardeau d'asphalte. La disposition symétrique et régulière des ouvertures accentuent le caractère institutionnel de l'édifice. Les crêtes faitières en métal ouvragé ainsi que la corniche à la jonction du toit et certains éléments sculptés au-dessus des entrées constituent l'ornementation principale de l'édifice.



Fig. 7.7.3 : Le pavillon Lefebvre du collège Notre-Dame.
CDNNDG018

À noter que le pavillon Lefebvre, bel exemple d'architecture moderne, possède des éléments intéressants dont la mosaïque en céramique de l'entrée.

D Aménagement du terrain

Le terrain à l'avant du collège est ceinturé d'une clôture en fer forgé et possède plusieurs arbres matures, autant d'essences feuillues que résineuses. Comme plusieurs institutions de ce genre, les terrains de stationnement prennent beaucoup d'importance sur le site.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Cette unité de paysage est entièrement comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. Toutefois, de façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Le Collège Notre-Dame actuel, situé au 3791, chemin Queen-Mary, a été érigé en plusieurs étapes. La partie originale date de 1881 et est l'œuvre des architectes Dufresne et Lapointe. Le bâtiment a été agrandi vers l'ouest et s'est vu ajouter une chapelle en 1888-1889 selon les plans d'un certain Provost. Une nouvelle aile a été ajoutée à l'ouest en 1928-1929 selon les plans des architectes Larose et Simard. Enfin, le pavillon Lefebvre, situé au 3779, chemin Queen-Mary, a vu le jour en 1963-1964. Cet édifice moderne a été dessiné par l'architecte Gérard Notebaert



Fig. 7.7.4 : Le collège Notre-Dame. CDNNDG016

Le pavillon Côte-des-Neiges de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal a été érigé en 1930-1931. D'abord connu sous le nom de l'institut Nazareth et tenu par les Sœurs grises de Montréal, le bâtiment est devenu, à partir de 1942, l'hôpital militaire de Montréal (Queen Mary Veterans' Hospital) puis, le centre hospitalier Côte-des-Neiges. Situé au 4565, chemin Queen-Mary, l'édifice originel a été dessiné par l'architecte Alphonse Piché. À part les escaliers de secours ajoutés à l'avant en 1970-1971, l'extérieur de l'édifice a peu changé.



Fig. 7.7.5 : L'Institut universitaire de gériatrie de Montréal.
CDNNDG021

Le collège Marie de France, situé au 4635, chemin Queen-Mary, est constitué de plusieurs bâtiments d'époques différentes. Le pavillon en bordure du chemin Queen-Mary, une ancienne résidence, arbore quelques détails d'inspiration néo-Tudor.



Fig. 7.7.6 : Le collège Marie de France. CDNNDG027

L'hôpital St. Mary, sis au 3830, avenue Lacombe, a été érigée en 1929-1932 selon les plans de l'architecte John Smith Archibald.



Fig. 7.7.7 : L'hôpital St. Mary. CDNNDG030

L'église Notre-Dame-des-Neiges et son presbytère, situés au 5366, chemin de la Côte-des-Neiges, forment un noyau paroissial intéressant dans une zone à vocation commerciale. L'église a été érigée en 1939 d'après les plans de l'architecte H.-S. Labelle.



Fig. 7.7.8 : L'église Notre-Dame-des-Neiges.
CDNNDG093

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Le centre de recherche adjacent à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal est un édifice relativement récent. Son implantation, détachée des autres édifices du complexe hospitalier, est judicieuse et ne compromet pas le volume principal de l'hôpital.



Fig. 7.7.9 : Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. CDNNDG025

Les Habitations Lavoie (HLM), situées au 4669, rue Isabella, ont été construites au début des années 1990 selon les plans de l'architecte Pierre Boyer-Mercier. Elles forment un ensemble avec les édifices de type plex situés juste en face (4515 à 4595, rue Isabella, unité 7.8).



Fig. 7.7.10 : Les Habitations Lavoie. CDNNDG302

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Exceptionnel non pas en raison de l'homogénéité du secteur mais surtout en raison de la valeur architecturale remarquable de certains édifices, notamment celle du collège Notre-Dame.

7.8 L'avenue Lacombe Ouest (a et b)

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage de l'avenue Lacombe Ouest, comprise dans l'aire de paysage Côte-des-Neiges Ouest, est formée des parcelles résidentielles situées au sud de l'avenue Lacombe et à l'est de l'avenue Victoria. En raison de la limite du site du patrimoine du Mont-Royal, qui ne concorde pas exactement avec l'unité de paysage, cette dernière est séparée en deux parties : 7.8a et 7.8b.

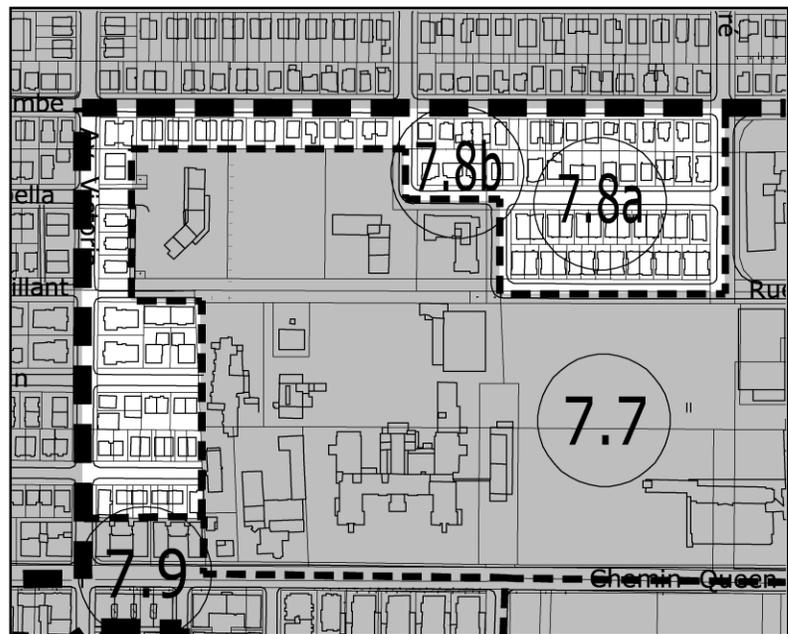


Fig. 7.8.1 : L'unité de paysage de l'avenue Lacombe Ouest.

A.2 Caractéristiques générales

Cette unité de paysage suit la forme générale des terres de la Côte-des-Neiges. Elle est demeurée agricole jusqu'au milieu du XX^e siècle. Son lotissement fut progressif. Alors que les avenues Lacombe et Victoria de même que la rue Dornal ont été bâties dans les années 1920 et 1930, les bâtiments de la rue Jean-Brillant datent principalement des années 1940 et 1950. Dans l'ensemble, cette unité de paysage est homogène. On dénote toutefois quelques différences d'une rue à l'autre. Il faut mentionner que cette unité de paysage est davantage reliée aux quartiers situés à l'ouest et au nord, à l'extérieur du territoire à l'étude.

B Parcellaire

B.1 Mode de division

L'unité de paysage de l'avenue Lacombe Ouest est composée d'îlots à deux faces sans ruelle. Les parcelles sont orientées vers les rues ou les avenues est-ouest. Dans l'axe nord-sud, seule l'avenue Victoria possède des parcelles qui sont orientées vers elle.



Fig. 7.8.2 : La rue Dornal. CDNNDG212

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Sur chaque rue, la dimension des parcelles est homogène. La largeur des parcelles varie de 11 à 15,5 mètres tandis que la profondeur varie de 25,8 à 29 mètres. Cependant, sur l'avenue Victoria, les parcelles peuvent atteindre 19 mètres de largeur et près de 40 mètres de profondeur.

B.3 Mode d'implantation du bâti

L'unité de paysage de l'avenue Lacombe Ouest compte, dans une proportion relativement égale, des bâtiments jumelés et isolés. Les marges de recul latérales sont, sauf exception, inférieures à 5 mètres. Les façades sont parallèles à la rue. Elles forment des alignements plus ou moins réguliers. Les marges de recul avant sont de 2,5 à 3,5 mètres. Sur l'avenue Victoria, elles sont cependant de 4,5 à 5,5 mètres. Les bâtiments dégagent habituellement une cour arrière et très peu de parcelles possèdent des bâtiments secondaires.



Fig. 7.8.3 : Duplex jumelé de la rue Jean-Brillant.
CDNNDG216

C Bâti

C.1 Type architectural

Cette unité de paysage compte principalement des unités d'habitation unifamiliale groupées de façons diverses. On y retrouve, des maisons unifamiliales isolées et jumelées et des duplex également isolés ou jumelés. Le type le plus répandu semble être la maison unifamiliale jumelée.



Fig. 7.8.4 : Habitation unifamiliale jumelée au 4687, avenue Lacombe. CDNNDG214

C.2 Volumétrie

Les bâtiments de cette unité de paysage possèdent deux étages et mesurent, selon leur mode d'implantation, de 6,5 à 13 mètres de largeur, les plus étroits étant les bâtiments jumelés. La plupart des bâtiments possèdent un toit plat mais on remarque, sur l'avenue Lacombe, une forte proportion de faux toits en pente avec pignon secondaire. Seuls les bâtiments avec faux toit en pente possèdent des saillies. Les entrées sont parfois disposées en retrait du plan de la façade. Des balcons sont présents sur presque tous les bâtiments. Le niveau du rez-de-chaussée est supérieur au niveau de la rue. Il est accessible par un escalier extérieur. Sur la rue Jean-Brillant, les rez-de-chaussée sont occupés par des garages et l'accès au premier étage se fait par un escalier extérieur.

Les bâtiments de la rue Victoria sont, pour la plupart, d'un gabarit plus fort. Ils possèdent 3 ou 4 étages ainsi qu'un toit plat.

C.3 Traitement des façades et ornementation

Le matériau de revêtement le plus répandu est la brique d'argile rouge ou brune. Les fondations en béton sont généralement exposées. Peu de bâtiments possèdent des insertions de pierre en façade. Lorsqu'il y en a, elles forment des bandeaux au-dessus ou au-dessous des ouvertures, des linteaux ou soulignent l'arête des bâtiments. La plupart des linteaux sont composés de brique en soldat. Les appuis de fenêtres sont également en brique. Les chambranles ne possèdent pas d'ornementation particulière. Les faux toits en pente sont recouverts de bardeau d'asphalte. Le couronnement des autres bâtiments est composé d'un simple solin avec parfois un décroché dans le parapet ou le débord de toiture.

Les ouvertures sont de proportions horizontales. Elles sont composées de châssis multiples à guillotine ou à battants. Elles sont disposées de manière à former des alignements verticaux et horizontaux. Les portes d'entrées sont simples, sauf dans le cas des duplex où elles sont doubles. Elles sont généralement disposées au

centre des bâtiments ou près du mur mitoyen dans le cas des bâtiments jumelés. Les portes des balcons peuvent être accompagnées de fenêtres latérales.

D Aménagement du terrain

Les aménagements paysagers sont variés. Les arbres ne forment pas d'alignements. Des haies de séparation avant ou latérale sont souvent présentes. Des allées piétonnes permettent de rejoindre les entrées principales. Le stationnement est généralement extérieur et se fait sur les allées latérales.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Une partie de cette unité de paysage, la section 7.8b, est comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. De façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Aucun bâtiment d'intérêt ne se démarque dans cette unité de paysage.

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Au 4515 à 4595, rue Isabella, un ensemble résidentiel de type plex conçu récemment constitue des exemples intéressants d'insertion contemporaine. Chacun des trois bâtiments de cet ensemble reprend certaines caractéristiques dominantes du secteur avec un langage architectural franchement contemporain. L'ensemble semble avoir été construit au même moment que l'édifice de HLM situé juste en face, au 4660, rue Isabella (unité 7.7).



Fig. 7.8.5 : 4585, rue Isabella. CDNNDG304

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant. De façon générale, chacun des segments de rue de l'unité de paysage est homogène. Toutefois, compte tenu de l'absence de lien entre les différents ensembles, il ne se dégage pas de véritable cohérence visuelle dans cette unité de paysage.

7.9 Le chemin Queen-Mary

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage du chemin Queen-Mary, comprise dans l'aire de paysage Côte-des-Neiges Ouest, est composée de la bande de parcelles sud du chemin Queen-Mary entre le boulevard Décarie et l'oratoire Saint-Joseph. Quelques parcelles, au nord du chemin Queen-Mary et à l'est de l'avenue Victoria, sont également incluses dans l'unité.

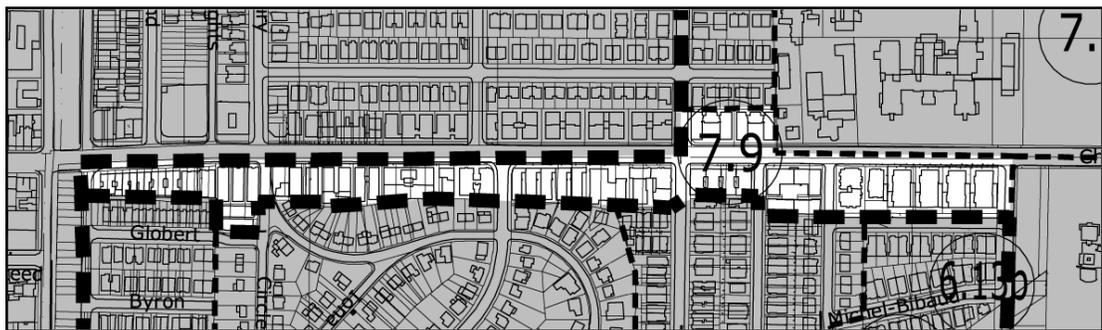


Fig. 7.9.1 : L'unité de paysage du chemin Queen-Mary.

A.2 Caractéristiques générales

La forme actuelle de l'unité de paysage du chemin Queen-Mary date des années 1920 et 1930. C'est alors que l'ensemble des conciergeries présentes ont été construites. Les bâtiments plus anciens qui avaient été érigés avant ont alors tous été démolis. La présence d'une ligne de tramway sur le chemin Queen-Mary a permis le développement d'un ensemble résidentiel de forte densité. Tant par la présence d'un seul type architectural, la conciergerie, que par l'utilisation de caractéristiques ornementales similaires, l'unité de paysage du chemin Queen-Mary possède une grande homogénéité.



Fig. 7.9.2 : Le chemin Queen-Mary. CDNNDG210

B Parcelle

B.1 Mode de division

Les bandes de parcelles de l'unité de paysage du chemin Queen-Mary ne possèdent pas de ruelles. Les parcelles sont toutes orientées vers le chemin Queen-Mary.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Les dimensions des parcelles correspondent à un module de base de 15 à 16 mètres de largeur par 27 à 46 mètres de profondeur. Selon le gabarit du bâtiment, il repose sur une seule parcelle de base ou un groupe de 2 à 3 parcelles de base.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les bâtiments de cette unité de paysage sont isolés ou contigus. Lorsqu'ils dégagent des marges de recul latérales, elles sont inférieures à 6 mètres. Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements continus. La marge de recul avant est de 3,5 à 5 mètres. Il n'y a généralement pas de cour arrière. La forme de certains bâtiments génère une cour centrale accessible à partir de l'avant ou de l'arrière.

C Bâti

C.1 Type architectural

L'unité de paysage du chemin Queen-Mary présente exclusivement des conciergeries. Plusieurs d'entre elles sont regroupées pour former des ensembles homogènes.

C.2 Volumétrie

Le gabarit général des bâtiments de l'unité de paysage Queen-Mary est simple. Les bâtiments possèdent quatre ou cinq étages et ont un toit plat. Des retraits profonds de la façade permettent de créer des cours centrales. Des balcons ponctuent la façade sur tous les étages. Le rez-de-chaussée est situé de 1 à 2 mètres au-dessus du niveau de la rue. Il est accessible par un escalier extérieur ou intérieur selon la position de l'entrée.

C.3 Traitement des façades et ornementation

Les façades sont revêtues de brique d'argile brune et les fondations en béton sont exposées. Des insertions de pierre permettent de créer des motifs ornementaux. Des bandeaux de pierre sous les ouvertures soulignent tous les étages. Les linteaux



Fig. 7.9.3 : Conciergerie du chemin Queen-Mary.
CDNNDG209

sont formés de brique en soldat et les chambranles ne possèdent pas d'expression ornementale particulière. L'entrée principale est souvent soulignée par l'utilisation de la pierre de taille. Une marquise ou un portail souligne aussi l'entrée. Le couronnement du bâtiment ne possède pas de détail distinctif.

Les ouvertures sont de proportion verticale et composées de châssis simples à guillotine. Elles forment des alignements verticaux et horizontaux. On retrouve également l'utilisation de fenêtres rondes ou de blocs de verre pour éclairer le hall d'entrée et l'escalier principal. Les portes des balcons sont simples et parfois accompagnées de fenêtres latérales et d'une imposte.

D Aménagement du terrain

Les aménagements paysagers sont formés d'alignements d'arbres et d'une allée piétonne pour relier le trottoir à l'entrée principale. Les stationnements, en cour arrière ou dans un garage souterrain, sont accessibles par les allées latérales.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Aucun bâtiment de cette unité de paysage ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Aucun bâtiment d'intérêt ne se démarque dans cette unité de paysage.

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Aucune intervention contemporaine ne se démarque dans cette unité de paysage.

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant en raison de l'homogénéité qui se dégage de cette unité de paysage. Toutefois, aucun édifice ou témoins architecturaux significatifs se démarquent de cet ensemble comme on en retrouve des centaines à Montréal.

8.1 L'Université de Montréal

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage de l'Université de Montréal, qui fait partie de l'aire de paysage Côte-des-Neiges Est, est limitée au sud par le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à l'est par l'avenue Vincent-d'Indy, au nord par le boulevard Édouard-Montpetit et la rue Jean-Brillant et à l'ouest, par l'avenue Decelles.

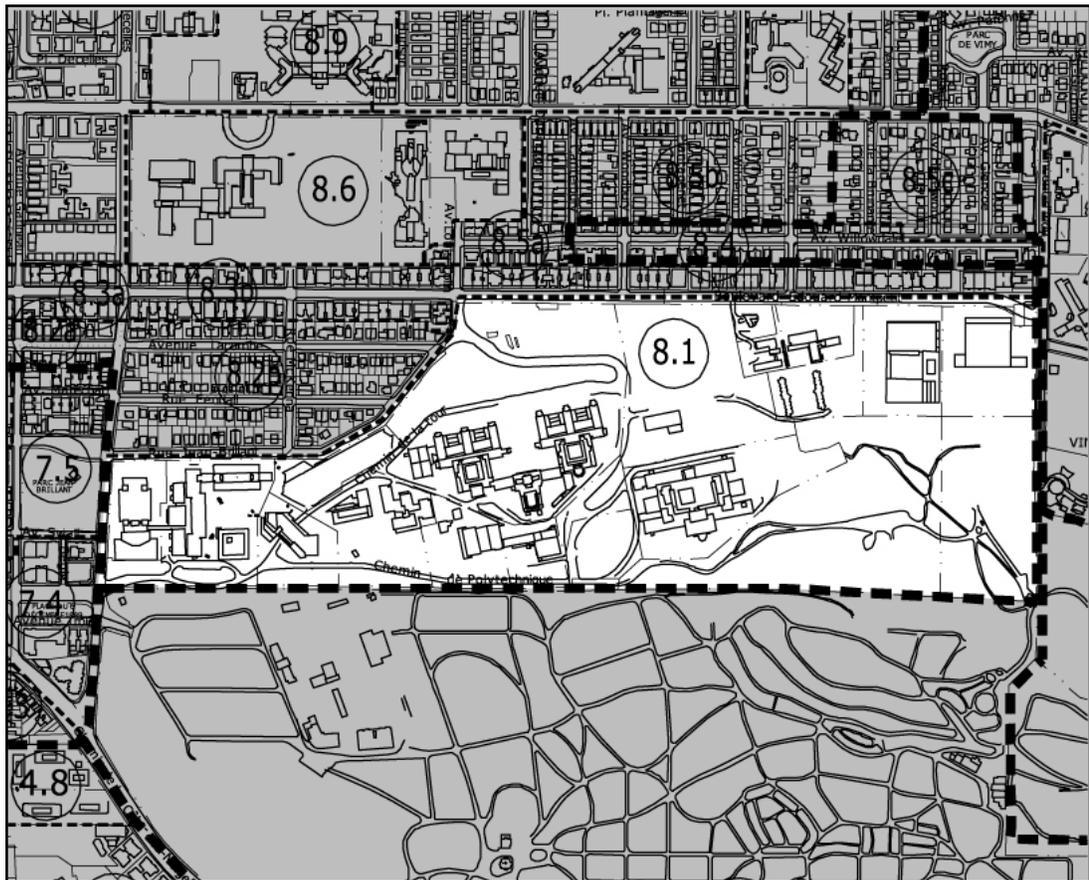


Fig. 8.1.1 : L'unité de paysage de l'Université de Montréal.

A.2 Caractéristiques générales

Cette unité de paysage est exclusivement formée de terrains et de bâtiments appartenant à l'Université de Montréal. Les voies d'accès et de circulation qu'on y retrouve sont la propriété de l'Université et ne sont pas municipalisées. On retrouve encore quelques secteurs boisés sur le campus universitaire qui ne cesse de s'accroître depuis son ouverture en 1943.

C'est dans les années 1920 que l'Université de Montréal, à l'étroit dans ses locaux dispersés du quartier latin, décida de s'implanter sur un terrain offert par la Ville de Montréal sur le flanc nord de la montagne. Il s'agissait d'une ancienne carrière de calcaire désaffectée depuis 1920 en bordure du cimetière Notre-Dame-des-Neiges à laquelle on ajouta quelques terrains achetés de communautés religieuses et de la compagnie Northmount Construction pour former le territoire actuel du campus (Pinard (3), 1989 : 80-91).

Le programme d'architecture du campus universitaire fut confié à l'architecte Ernest Cormier. Il conçut un pavillon moderne de style art déco caractérisé par une tour centrale qui s'élève à 270 pieds de hauteur. Les travaux de construction du pavillon central commencèrent en 1928 mais furent retardés par la crise économique qui survint quelques mois plus tard. Les travaux furent complètement arrêtés pendant plus de 8 ans, de 1933 à 1941. Le pavillon fut finalement inauguré en 1943.

À partir de la construction du deuxième pavillon, l'École polytechnique, en 1958, le campus ne cessa de prendre de l'expansion. Le plan directeur d'aménagement, réalisé en 1963 par l'urbaniste La Haye, demeure depuis l'outil de planification sur le campus. On retrouve aujourd'hui sur le campus plus d'une vingtaine d'édifices qui représentent chacune des quatre dernières décennies. Le développement de cet ensemble institutionnel sur le flanc de la montagne n'est pas sans causer certaines inquiétudes pour la préservation des vues et du cadre naturel du mont Royal.



Fig. 8.1.2 : Nouveau pavillon J.-Armand-Bombardier en chantier. CDNNDG130

B Parcellaire

B.1 Mode de division

Le campus de l'Université de Montréal est une seule et même propriété qui n'est pas régie aux mêmes systèmes viaires et parcellaires de la ville qui l'entoure. Les voies d'accès et de circulation sur le campus créent néanmoins des « îlots » irréguliers.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Les « méga-parcelles » créées par le réseau viaire du campus sont de formes et de dimensions irrégulières.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les bâtiments sont implantés de façon libre sur le campus au gré de la topographie particulière du site. La plupart des façades font ainsi face au nord.

C Bâti

C.1 Type architectural

Les types architecturaux sont fort variés dans cette unité de paysage. Même si la plupart des édifices ont une vocation vouée à la recherche et à l'enseignement (amphithéâtres, classes, laboratoires, bureaux), ils ont des caractéristiques formelles et constructives fort différentes.



Fig. 8.1.3 : Le pavillon principal de l'Université de Montréal.
CDNNDG121

C.2 Volumétrie

Les édifices ont de grands gabarits. Ils possèdent pour la plupart entre 4 et 8 étages et les volumétries sont souvent très articulées. Les toits plats dominent.

C.3 Traitement des façades et ornementation

On retrouve une grande variété de traitement dans les façades en maçonnerie de brique, de pierre ou de béton. Étant donné que la majorité des édifices sont issus du mouvement moderne en architecture, on retrouve peu d'ornementation. L'expression formelle est souvent assurée par les matériaux eux-mêmes et leurs appareillages, textures et assemblages.

D Aménagement du terrain

On retrouve encore certaines zones boisées dans cette unité de paysage au sud-est du site ainsi qu'en bordure du boulevard Édouard-Montpetit. En général, les zones urbanisées du campus ont des aménagements paysagers qui laissent à désirer. Les terrains de stationnements asphaltés dominent les interstices entre les différents pavillons.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Cette unité de paysage est entièrement comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. Toutefois, de façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Le pavillon principal de l'Université de Montréal, conçu par l'architecte Ernest Cormier, a été érigé entre 1928 et 1943. De style art déco, l'imposant bâtiment possède un plan symétrique dont les ailes forment des tridents. Les parois de brique jaune sont percées d'ouvertures disposées rigoureusement. La tour carrée de 40 pieds de côté et coiffée d'une coupole domine le campus (Gournay, 1990).



Fig. 8.1.4 : Le pavillon principal de l'Université de Montréal. CDNNDG122

L'École polytechnique de la rue Saint-Denis a inauguré ses nouveaux locaux sur la montagne en 1958. Le bâtiment original a été dessiné par l'architecte Gaston Gagnier. En 1975, un nouvel édifice de six étages a été érigé dans la cour intérieure et en 1986-1989, on a ajouté deux étages à l'édifice selon les plans des architectes Jodoin Lamarre Pratte.



Fig. 8.1.5 : L'École polytechnique. CDNNDG128

FICHE DESCRIPTIVE

8.1 L'Université de Montréal

Le pavillon 5255, avenue Decelles (HEC) est un édifice issu de l'architecture de la fin des années 1960 (courant brutaliste) caractérisée par l'utilisation du béton texturé sur les murs extérieurs et l'articulation de volumes très expressifs. L'architecte de cet édifice est Roland Dumais.



Fig. 8.1.6 : Pavillon 5255, avenue Decelles (HEC).
CDNNDG133

Le pavillon 3200, rue Jean-Brillant allie béton, brique et verre pour donner lui aussi une expression formelle caractéristique de son époque.



Fig. 8.1.7 : Pavillon 3200, rue Jean-Brillant. CDNNDG134

Le pavillon Maximilien-Caron fait partie du même ensemble situé à l'ouest du campus.



Fig. 8.1.8 : Pavillon Maximilien-Caron. CDNNDG137

Le garage Louis-Colin, dessiné par les architectes Ouellet, Reeves, Alain en 1967, a été judicieusement intégré à la dénivellation du terrain. La qualité plastique de cet édifice en béton lui a valu la Médaille Massey en 1970.



Fig. 8.1.9 : Garage Louis-Colin. CDNNDG142

Le pavillon d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) est une réalisation architecturale fort expressive située à l'angle du boulevard Édouard-Montpetit et de l'avenue Vincent-d'Indy.



Fig. 8.1.10 : Pavillon d'éducation physique et des sports (CEPSUM). CDNNDG158

Le pavillon Thérèse-Casgrain est une résidence pour étudiantes située au 2450, boulevard Édouard-Montpetit. Il a été érigé en 1962 et a mérité aux architectes Papineau, Gérin-Lajoie, LeBlanc la médaille Massey 1967.



Fig. 8.1.11 : Pavillon Thérèse-Casgrain.
CDNNDG153

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Le pavillon Samuel-Bronfman (Bibliothèque des lettres et des sciences), situé au 3100, rue Jean-Brillant, a été érigé entre 1984 et 1988 selon les plans des architectes Jodoin Lamarre Pratte et Associés en collaboration avec Dimitri Dimakopoulos et Associés.



Fig. 8.1.12 : Pavillon Samuel-Bronfman. CDNNDG139

Le pavillon Paul-G.-Desmarais, situé au 2960, chemin de la Tour, fait partie des derniers pavillons implantés sur le campus de l'Université de Montréal. Cet édifice a été conçu par les architectes Provencher Roy et Associés ainsi que Nicolaidis, Fukushima, Orton, Emina, architectes.



Fig. 8.1.13 : Pavillon Paul-G.-Desmarais. CDNNDG144

Le pavillon André-Aisenstadt, sis au 2920, chemin de la Tour, est aussi une création récente du campus. Il est l'œuvre des architectes Jodoin Lamarre Pratte.



Fig. 8.1.14 : Pavillon André-Aisenstadt. CDNNDG150

Quelques nouveaux pavillons ont été mis en chantier en 2002. Il s'agit du pavillon J.-Armand-Bombardier conçu par les architectes Provencher Roy et Associés, Desnoyers Mercure et Associés, Menkès Shooner Dagenais ainsi que des pavillons Marcelle-Coutu et Jean-Coutu construits d'après les plans des architectes Jodoin Lamarre Pratte.

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Exceptionnel en raison des différents témoins architecturaux qu'on y retrouve et qui retracent une bonne partie de l'histoire de l'architecture du XX^e siècle. Le pavillon principal d'Ernest Cormier constitue la pièce maîtresse de cet ensemble.

Néanmoins, les enjeux reliés au développement croissant du campus demeurent importants par rapport à la conservation du cadre naturel et patrimonial de la montagne.

8.2 Northmount (a et b)

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

Les limites de l'unité de paysage Northmount, comprise dans l'aire de paysage Côte-des-Neiges Est, sont la rue Jean-Brillant au sud et à l'est, l'avenue Decelles à l'ouest et la bande de parcelles sud du boulevard Édouard-Montpetit au nord. La portion de l'avenue Lacombe entre l'avenue Decelles et le chemin de la Côte-des-Neiges est également comprise dans l'unité de paysage. En raison des limites du site du patrimoine du Mont-Royal, l'unité de paysage a été divisée en deux parties : 8.2a et 8.2b.

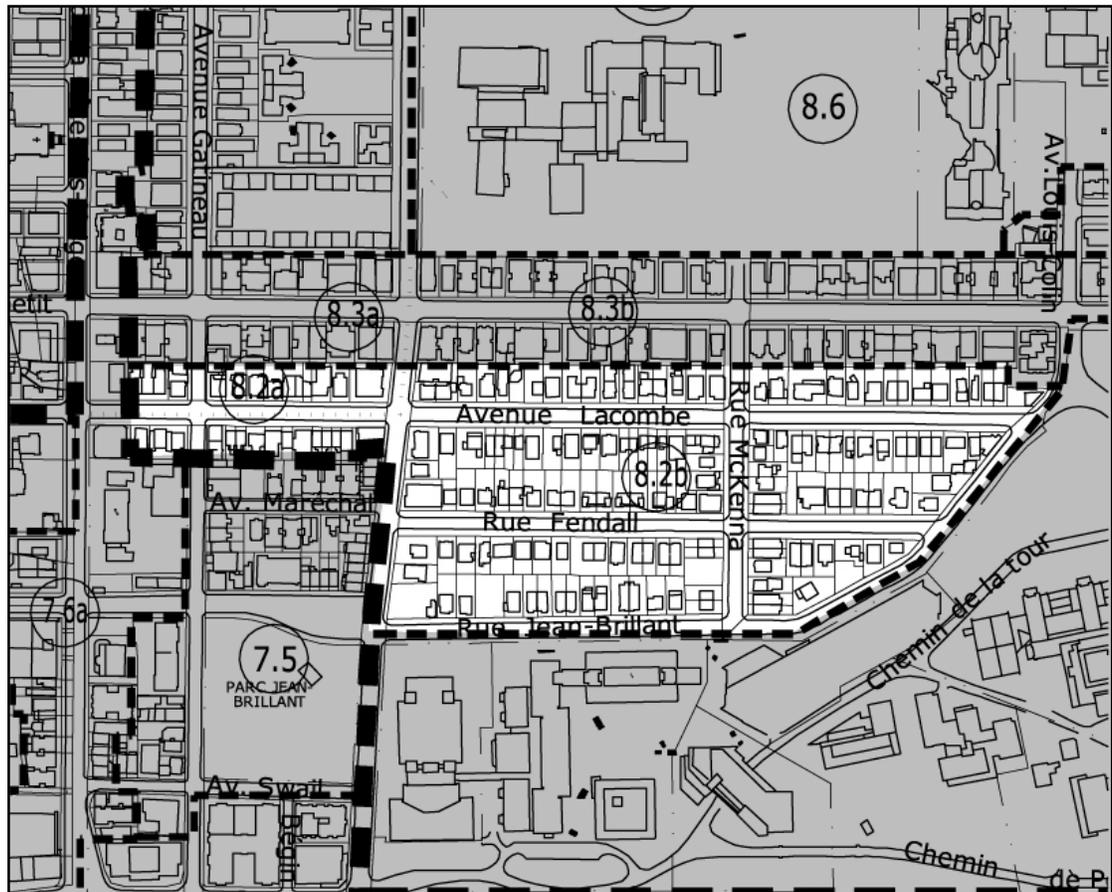


Fig. 8.2.1 : L'unité de paysage Northmount.

A.2 Caractéristiques générales

Cette portion de la côte des Neiges a été développée par la compagnie Northmount Land au début du XX^e siècle. Le lotissement d'origine comprenait aussi tous les terrains de l'Université de Montréal mais la décision d'implanter cette institution sur ce territoire a coupé la superficie du développement domiciliaire de moitié.

Cette unité de paysage possède une grande homogénéité au niveau de la typologie et de la volumétrie architecturales. Cependant, les styles architecturaux et les ornements varient. La portion de l'avenue Lacombe située entre l'avenue Decelles et le chemin de la Côte-des-Neiges est cependant en rupture d'homogénéité avec l'ensemble de l'unité. On y retrouve principalement des logements de type « plex » alors que le reste de l'unité de paysage est composée de maisons unifamiliales.

B Parcellaire

B.1 Mode de division

Cette unité de paysage est composée d'îlots à 4 faces, sans ruelle. À la plupart des intersections, les rues orientées nord-sud dominent.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Deux types de parcelles sont présentes dans l'unité de paysage Northmount. Sur le premier type de parcelles, les bâtiments sont isolés. Ces parcelles mesurent environ 15,2 mètres de largeur par 30 à 33,5 mètres de profondeur. Sur le second type de parcelles, les bâtiments sont jumelés. La profondeur de ces parcelles est similaire mais elles sont plus étroites. Leur largeur varie de 10 et 11,5 mètres.



Fig. 8.2.2 : L'avenue Lacombe. CDNNDG225

B.3 Mode d'implantation du bâti

Que les bâtiments soient jumelés ou isolés, les marges de recul qu'ils dégagent sont variables. La marge latérale mesure de 0,5 à 4 mètres et la marge avant varie de 3 à 6 mètres. La portion de l'avenue Lacombe comprise entre l'avenue Decelles et le chemin de la Côte-des-Neiges possède cependant plusieurs bâtiments contigus. Les façades sont parallèles à la rue sauf sur l'avenue Decelles et la portion courbée de la rue Jean-Brillant.

C Bâti

C.1 Type architectural

La majeure partie de l'unité de paysage Northmount est composée, à part égale, d'habitations unifamiliales isolées et jumelées. La portion de l'avenue Lacombe située entre l'avenue Decelles et le chemin de la Côte-des-Neiges possède cependant des logements superposés de type « plex ». La description de la volumétrie et du traitement architectural qui suit concernera exclusivement les habitations unifamiliales isolées et jumelées.



Fig. 8.2.3 : Habitation unifamiliale jumelée située au 3155, rue Fendall. CDNNDG222

C.2 Volumétrie

Les bâtiments de cette unité de paysage ont deux niveaux. Leur largeur varie de 10 à 11,5 mètres. Les bâtiments situés sur les parcelles atypiques, de largeur plus petite, ainsi que les bâtiments jumelés peuvent être plus étroits, entre 6,5 et 10 mètres. La forme des toits est variée. Plusieurs bâtiments présentent des toits plats ou de fausses mansardes. Quelques-uns présentent aussi des toitures en pente en croupe ou à pavillon. Les toitures à fausse mansarde peuvent présenter un pignon secondaire positionné au centre de la façade ou au-dessus de l'entrée. La présence de balcons, porches d'entrée ou autres éléments en projection sur la façade n'est pas uniforme. Les rez-de-chaussée sont légèrement surélevés par rapport au niveau de la rue. Un escalier extérieur permet de rejoindre le niveau du rez-de-chaussée.



Fig. 8.2.4 : Habitation unifamiliale isolée située au 3253, avenue Lacombe. CDNNDG224

C.3 Traitement des façades et ornementation

Les façades de l'unité de paysage Northmount sont principalement en brique rouge ou brune et les fondations en béton sont exposées. Les insertions de pierre sont rares. Lorsque utilisée, la pierre sert principalement de linteau ou d'appui de fenêtres. Elle peut aussi être utilisée comme matériau de revêtement pour tout le rez-de-chaussée. Les chambranles ne possèdent pas de détails ornementaux distinctifs.

Les toits en pente ou en fausse mansarde sont revêtus de bardeau d'asphalte noir ou brun. Aucune corniche n'est présente sous le débord du toit. Le couronnement des toits plats est composé d'un simple solin. Un débord de toit ou une corniche non-moulurée située en retrait du haut du mur sont parfois présents. On peut aussi remarquer un décroché au centre du parapet.

Les ouvertures sont horizontales et composées de châssis multiples à battants ou à guillotine. Leur disposition dans la façade forme des alignements horizontaux et verticaux. Les portes d'entrées sont souvent disposées au centre des façades. Elles sont simples et ne possèdent pas d'imposte ou de fenêtres latérales.

D Aménagement du terrain

Les aménagements paysagers sont variés. Ils sont composés d'arbres non-alignés et d'une haie de division latérale pour les bâtiments jumelés. Une allée piétonne permet de relier le trottoir et l'entrée principale. Le stationnement se fait sur l'allée latérale. Un garage accessible à partir de la rue est parfois présent.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Une grande partie de cette unité de paysage, la section 8.2b, est comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. De façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

La maison Fendall, située au 5333, avenue Decelles, a été construite en 1906, ce qui en fait l'une des plus vieilles maisons du secteur. Présentement abandonnée et placardée, cette maison est en péril.

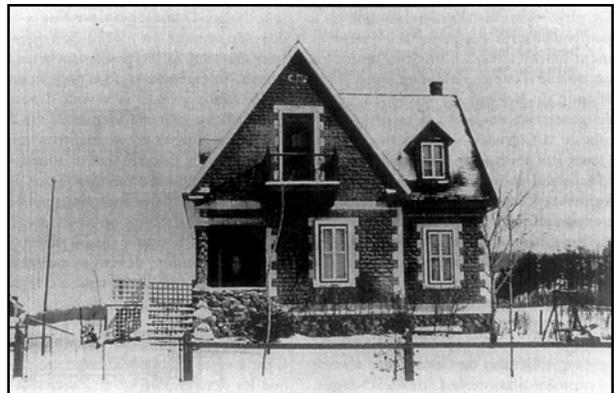


Fig. 8.2.5 : Photographie ancienne de la maison Fendall.
Tiré de : Ramet, 1998 : 22 (Continuité).

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Cet immeuble à logements multiples, situé au 3285, rue Jean-Brillant, a été érigé vers 2001 à l'angle de l'avenue Decelles. Cette intervention a causé plusieurs remous en raison de la démolition de deux vieilles maisons sur le site, dont la maison Northmount.



Fig. 8.2.6 : 3285, rue Jean-Brillant. CDNNDG293

Insertion contemporaine située au 3243-3245, avenue Lacombe. Cet immeuble, logeant deux logements superposés, constitue une curiosité dans le quartier. Il convient de se demander si sa volumétrie et son langage architectural sont appropriés dans cet environnement.



Fig. 8.2.7 : 3243-3245, avenue Lacombe.
CDNNDG312

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant. Cette unité de paysage possède une bonne homogénéité au niveau de la typologie et de la volumétrie architecturales. Cependant, les styles architecturaux et les ornements créent des paysages bâtis variés. De plus, certaines portions manquent de cohérence visuelle avec l'ensemble de l'unité.

8.3 Le boulevard Édouard-Montpetit (a et b)

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage du boulevard Édouard-Montpetit, incluse dans l'aire de paysage Côte-des-Neiges Est, est composée des bandes de parcelles nord et sud du boulevard Édouard-Montpetit entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Vincent-d'Indy. En raison des limites du site du patrimoine du Mont-Royal qui ne correspondent pas tout à fait avec celles de l'unité de paysage, cette dernière a été divisée en deux parties : 8.3a et 8.3b.

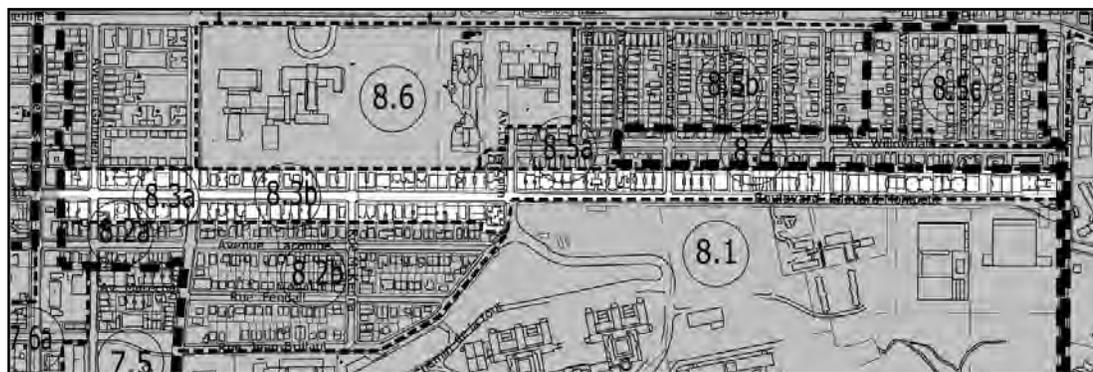


Fig. 8.3.1 : L'unité de paysage du boulevard Édouard-Montpetit.

A.2 Caractéristiques générales

Le boulevard Édouard-Montpetit, nommé Maplewood jusqu'en 1967, est l'une des premières voies de cette unité de paysage qui a été lotie à la fin du XIX^e siècle. Dès 1894, une voie ferrée est aménagée entre l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et celle de l'avenue Decelles (Ramet, 1998). L'édification de l'unité de paysage du boulevard Édouard-Montpetit a commencé avec des habitations de petit gabarit mais la présence de la voie ferrée et, plus tard, le projet d'aménagement du campus de l'Université de Montréal ont favorisé la construction de plusieurs conciergeries. Aujourd'hui, cette avenue offre une bordure homogène au campus universitaire.



Fig. 8.3.2 : Le boulevard Édouard-Montpetit. CDNNDG228

B Parcelle

B.1 Mode de division

L'unité de paysage du boulevard Édouard-Montpetit est composée de bandes de parcelles sans ruelle. Les parcelles sont orientées nord-sud. Aux intersections, les parcelles sont orientées vers le boulevard Édouard-Montpetit.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Les dimensions de la parcelle de base de cette unité de paysage sont 15,25 mètres de largeur par 33 mètres de profondeur. Plusieurs parcelles sont cependant de dimensions différentes. Les dimensions de ces parcelles correspondent souvent à une division ou une multiplication modulaire de la parcelle de base. Un bâtiment peut reposer sur plusieurs parcelles.

B.3 Mode d'implantation du bâti

La plupart des bâtiments sont jumelés ou contigus. Seule une faible proportion sont isolés. Les marges de recul latérales varient de 0 à 4,5 mètres. Les façades sont parallèles à la rue et respectent un alignement plus ou moins strict. Les marges de recul avant varient de 4 à 5 mètres. Les bâtiments dégagent normalement une cour arrière de petites dimensions.

C Bâti

C.1 Type architectural

Le type architectural dominant de cette unité de paysage est la conciergerie.

C.2 Volumétrie

Les conciergeries du boulevard Édouard-Montpetit possèdent 4 étages. La largeur des bâtiments est très variable. La plupart ont entre 11 et 25 mètres de largeur. Les toits sont plats. Des saillies sur tous les niveaux et des balcons sont présents sur une majorité de bâtiments. Le rez-de-chaussée est surélevé par rapport au niveau de la rue. Il est accessible par un escalier intérieur.



Fig. 8.3.3 : Conciergerie située au 3009, boulevard Édouard-Montpetit. CDNNDG227

C.3 Traitement des façades et ornementation

La brique est le principal matériau de revêtement en façade. La pierre est utilisée pour le revêtement des fondations ainsi qu'en insertion sur plusieurs éléments de la façade, notamment sur les saillies, en bandeau au-dessus et/ou en-dessous des ouvertures et sur le portail de l'entrée principale. Les linteaux, les appuis et les chambranles des fenêtres peuvent être en brique ou en pierre. Le couronnement du bâtiment est sobre. Il est composé d'un solin et parfois d'insertion de pierres décoratives.

Les ouvertures sont de proportion verticale avec un châssis simple à guillotine. Sur certains bâtiments, les châssis sont groupés par paire et peuvent être séparés par un meneau de pierre. La disposition des ouvertures sur la façade forme des alignements verticaux et horizontaux. Les entrées principales sont parfois monumentales, avec imposte, fenêtres latérales et portail cintré. Les portes des balcons sont simples et possèdent des impostes.

Certaines conciergeries de style plus moderne possèdent des caractéristiques architecturales distinctes de celles décrites précédemment.

D Aménagement du terrain

Les aménagements paysagers sont principalement caractérisés par des alignements d'arbres en façade. Une allée piétonne relie le trottoir à l'entrée principale. Il n'y a généralement pas de stationnement sur la parcelle.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Une partie de cette unité de paysage, la section 8.3b, est comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. De façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

Aucun bâtiment d'intérêt ne se démarque dans cette unité de paysage.

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Aucune intervention contemporaine ne se démarque dans cette unité de paysage.

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant en raison de l'homogénéité de l'ensemble. Cependant, cette unité de paysage ne possède pas de témoins architecturaux significatifs.

A.2 Caractéristiques générales

Cette unité de paysage tire son nom de l'une des avenues qui la compose. Ces avenues toutes composées d'un seul segment entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Willowdale ont été développées suite à la croissance de la ville d'Outremont. Bien que présent sur la carte de l'atlas Goad de 1912, le lotissement a été développé principalement durant les années 1920 et 1930.

Ce secteur possède une très grande homogénéité au niveau architectural. Les bâtiments ont été construits par groupe, ce qui forme des ensembles à l'architecture similaire.

B Parcelaire

B.1 Mode de division

L'unité de paysage de l'avenue de la Brunante est composée d'îlots à 3 ou 4 faces sans ruelle. Les îlots sont orientés dans l'axe nord-sud. Aux intersections, les voies est-ouest sont dominantes.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

La parcelle type de cette unité de paysage possède 11 mètres de largeur et entre 33 et 34,5 mètres de profondeur. Plusieurs parcelles sont cependant plus larges ou plus étroites. Les parcelles avec bâtiments isolés sont généralement plus larges.



Fig. 8.5.2 : L'avenue Woodbury. CDNNDG233

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les bâtiments sont principalement jumelés. Les marges de recul latérales varient de 1,5 à 3 mètres. Les façades sont parallèles à la rue et respectent des alignements plus ou moins strictes. Les marges de recul avant sont de 4,5 à 6 mètres. Une cour arrière est généralement dégagée mais ne contient aucun bâtiment secondaire.

C Bâti

C.1 Type architectural

L'habitation unifamiliale ou bifamiliale jumelée est le type architectural dominant de l'unité de paysage de l'avenue de la Brunante. Les bâtiments sont homogènes au niveau de la volumétrie mais différent par leur traitement architectural.

C.2 Volumétrie

Les bâtiments de cette unité de paysage ont 2 étages. Leur largeur est de 8 à 9,5 mètres. Certains bâtiments isolés sont cependant plus larges. Les toits sont plats ou à fausse mansarde avec pignons secondaires. Plusieurs bâtiments possèdent des saillies sur un ou deux étages. Lorsqu'ils sont présents, les balcons sont situés au-dessus de l'entrée principale. Le niveau du rez-de-chaussée est situé au-dessus du niveau de la rue. Le rez-de-chaussée est accessible par un escalier extérieur.



Fig. 8.5.3 : Duplex jumelé au 5577, avenue Woodbury.
CDNNDG232

C.3 Traitement des façades et ornementation

Les revêtements de la plupart des façades sont en brique rouge ou brune et les fondations en béton sont exposées. Quelques façades sont revêtues de pierre naturelle. Sur les façades en brique, les insertions de pierre sont fréquentes. Elles se concentrent sur les bandeaux au-dessus ou au-dessous des ouvertures. Les chambranles ne sont pas exprimées. Sur les façades en pierre, il n'y a aucune insertion de matériaux différents. Sur ces façades, les linteaux sont exprimés par une organisation différente de la pierre. Les toitures en fausse mansarde sont principalement présentes sur les bâtiments en pierre. Dans ce cas, les toits sont recouverts de bardeau d'asphalte. Les pignons secondaires sont situés au-dessus des saillies ou des ouvertures principales. Le couronnement des bâtiments en brique est composé d'un bandeau de brique ou d'une corniche moulurée, en bois ou en métal, situés en retrait par rapport au haut du mur de la façade. Les balcons et porches d'entrée sont en bois et en métal.

On retrouve à la fois des ouvertures verticales, composées d'un châssis unique à guillotine et des ouvertures horizontales, composées de châssis multiples à battants ou à guillotine. La disposition des ouvertures sur la façade forme des alignements verticaux et horizontaux. Les portes d'entrées sont simples ou doubles, avec ou sans imposte. Elles peuvent être disposées soit du côté mitoyen, soit du côté dégagé de la façade. Les portes des balcons sont simples, avec ou sans imposte. Elles sont généralement alignées sur les portes d'entrée principale.

D Aménagement du terrain

Les aménagements paysagers sont composés d'arbres plantés sur les terrains privés. Les arbres forment des alignements plus ou moins réguliers. Une allée piétonne permet de relier le trottoir et l'entrée principale. Le stationnement se fait sur les allées latérales.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Une petite partie de cette unité de paysage, la section 8.5a, est comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. De façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiment d'intérêts

Les maisons jumelées J. A. Jarry, situées au 6-8, avenue Glencoe, ont été dessinées par l'architecte Marcel Parizeau en 1936. Ces deux maisons constituent de beaux exemples d'architecture d'avant-garde de la période de l'entre-deux-guerres.



Fig. 8.5.4 : Maisons jumelées J. A. Jarry, 6-8, avenue Glencoe. OUT062

La maison L.-G.-Tarlton, sise au 25, avenue de la Brunante, a été dessinée par l'architecte H.-S. Labelle en 1936. Il s'agit d'un exemple d'architecture Art déco.



Fig. 8.5.5 : Maison L.-G.-Tarlton. OUT140

- Maison E.-H.-Merrill, 26, avenue Glencoe (Perry & Luke, 1927)
- Maisons P.-Guidazio, 34-44, avenue Glencoe (Perrault et Gadbois, 1924)
- Huit maisons jumelées R.-Ironsides, 10-18 et 11-19, avenue de la Brunante (Ross et MacFarlane, 1910)

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Ces deux résidences unifamiliales jumelées, situées au 5591-5601, avenue Stirling, sont des insertions contemporaines.



Fig. 8.5.6 : 5591-5601, avenue Stirling. CDNNDG300.

Les modifications apportées à cet immeuble résidentiel afin de le transformer en centre de la petite enfance présentent un intérêt. Cette intervention aurait été réalisée par les architectes Dupuis et Dubuc vers 1997. Cet édifice est situé juste derrière l'édifice des Hautes Études Commerciales, institution à laquelle le C.P.E. est rattaché.



Fig. 8.5.7 : Centre de la petite enfance H.É.C. CDNNDG301

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Exceptionnel en raison de l'homogénéité qui se dégage de cet ensemble. Les développements domiciliaires réalisés à la même époque ont créé des ensembles cohérents. De plus, on retrouve plusieurs témoins architecturaux significatifs.

8.6 Le collège Jean-de-Brébeuf (a et b)

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage du collège Jean-de-Brébeuf, qui fait partie de l'aire de paysage Côte-des-Neiges Est, est limitée au sud par les parcelles attenantes au boulevard Édouard-Montpetit, à l'ouest par l'avenue Decelles, au nord par l'avenue Ellendale et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et à l'est par le chemin Hudson et l'avenue Darlington. En raison des limites du site du patrimoine du Mont-Royal, l'unité de paysage a été divisée en deux parties : 8.6a et 8.6b.

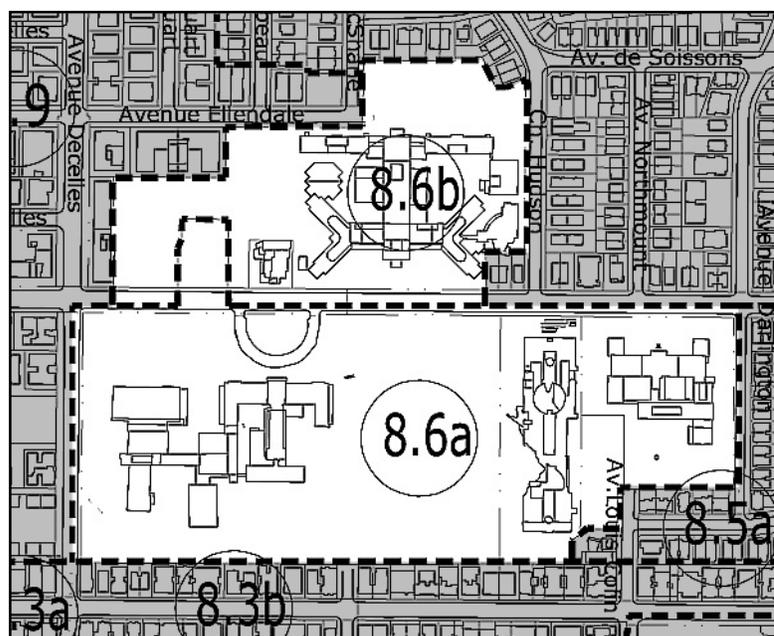


Fig. 8.6.1 : L'unité de paysage du collège Jean-de-Brébeuf.

A.2 Caractéristiques générales

Cette unité de paysage est essentiellement constituée de quatre grands ensembles institutionnels : le collège Jean-de-Brébeuf, l'école des Hautes Études Commerciales (HEC), la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal et l'hôpital Sainte-Justine.

Le site a d'abord été marqué par la présence du manoir du Montreal Hunt Club érigé en 1897-1898 au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine en face de l'actuel collège Jean-de-Brébeuf. Le bâtiment à l'allure pittoresque, conçu par les architectes Cox et Amos, était orné de tourelles, de pignons, de faux-colombages et d'œils-de-bœuf. D'inspiration néo-Queen Anne et néo-Tudor, le club de chasse a cessé ses activités en 1941. Vendu à la Corporation de l'hôpital Sainte-Justine en 1947, le

manoir a côtoyé le nouvel hôpital pendant de nombreuses années. Occupé par le département de psychiatrie jusqu'en 1975, l'édifice a été laissé à l'abandon jusqu'à sa démolition en 2000 en raison de sa dégradation trop avancée. Victime de la négligence et du laisser-aller des différentes autorités, ce joyau architectural a fait place à des espaces de stationnement même s'il était inclus à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal.

B Parcelaire

B.1 Mode de division

Cette unité de paysage est constituée de méga-parcelles atypiques situées de part et d'autre du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Les parcelles sont de très grandes dimensions et forment presque des îlots entiers.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les édifices institutionnels sont implantés au centre des parcelles avec une marge de recul très importante qui favorise l'effet monumental recherché.

C Bâti

C.1 Type architectural

Étant donné le caractère spécialisé des édifices de cette unité de paysage, nous ne pouvons déceler de type architectural dominant.

C.2 Volumétrie

Les édifices ont des hauteurs qui varient de 4 à 8 étages et possèdent des toits plats. Les volumes sont généralement complexes en raison de l'évolution organique des ensembles composés d'ailes et d'adjonctions de différentes époques.

C.3 Traitement des façades et ornementation

On retrouve des édifices revêtus de pierre et de brique. Les ouvertures sont généralement disposées symétriquement en respectant une composition classique.

D Aménagement du terrain

Les terrains entourant le collège Jean-de-Brébeuf sont essentiellement constitués d'aires de jeux et de sports gazonnées. Les édifices de l'Université de Montréal sont implantés dans des secteurs plutôt boisés. Quant à lui, l'hôpital Sainte-Justine est

entouré d'une mer d'asphalte. On retrouve plusieurs arbres matures le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

La partie sud de cette unité de paysage, la section 8.6a, est comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. De façon individuelle, aucun bâtiment de cette unité ne possède un statut de protection particulier.

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

L'édifice principal du collège Jean-de-Brébeuf, situé au 3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, est l'œuvre des architectes Viau et Venne en collaboration avec Alphonse Piché. L'imposant bâtiment érigé en 1928-1929 par les Jésuites est un bel exemple d'architecture d'influence Beaux-Arts utilisant un langage classique. Le pavillon Lalemant, situé au 5625, avenue Decelles, a quant à lui été construit en 1956-57 selon les plans des architectes Brais, Savard et Dépatie.



Fig. 8.6.2 : Le collège Jean-de-Brébeuf. CDNNDG042

Le pavillon de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal (édifice Délia-Tétrault), situé au 2940, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, occupe l'ancien couvent des Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception érigé en 1930. Une aile plus moderne a été ajoutée en 1958 en bordure de l'avenue Darlington.



Fig. 8.6.3 : Le pavillon d'aménagement logeant dans un ancien couvent. CDNNDG051

L'hôpital Sainte-Justine, situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, a une grande présence dans le paysage bâti de ce secteur. Construit entre 1951 et 1957 sur les terrains du Montreal Hunt Club, selon les plans de l'architecte Henri-S. Labelle, l'hôpital a depuis été agrandi à plusieurs reprises.



Fig. 8.6.4. : L'hôpital Sainte-Justine. CDNNDG034

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Le pavillon Vidéotron du centre de cancérologie Charles-Bruneau de l'hôpital Sainte-Justine est situé le long de la rue Hudson. Il s'agit d'un agrandissement réussi d'un important ensemble institutionnel.



Fig. 8.6.5 : Pavillon Vidéotron du centre de cancérologie Charles-Bruneau. CDNNDG040

L'École des Hautes Études Commerciales, les HEC, située au 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, a été érigée entre 1992 et 1996. Cet imposant édifice est l'œuvre des architectes Dan S. Hanganu et Jodoin Lamarre Pratte et Associés. L'envergure classique de l'édifice s'intègre à l'échelle et au prestige des institutions avoisinantes qui jalonnent le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.



Fig. 8.6.6 : École des HEC. CDNNDG049

Le pavillon de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, situé au 2940, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, a été agrandi et réaménagé de façon substantielle entre 1995 et 1998. L'ajout se matérialise par une grande prisme de verre contenant des ateliers de création et se projetant à l'arrière, face au boisé. Les travaux ont été dirigés par les architectes Saucier et Perotte en consortium avec Menkès Shonner Dagenais, architectes.



Fig. 8.6.7 : Faculté d'aménagement. CDNNDG163

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Intéressant en raison des édifices institutionnels que l'on retrouve dans cette unité de paysage.

11.2 Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges

A Limites et caractéristiques générales

A.1 Limites

L'unité de paysage du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, comprise dans l'aire de paysage du mont Royal, est limitée au sud par le parc du Mont-Royal, à l'ouest par le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Decelles, au sud par le campus de l'Université de Montréal et à l'est par le cimetière Mont-Royal.

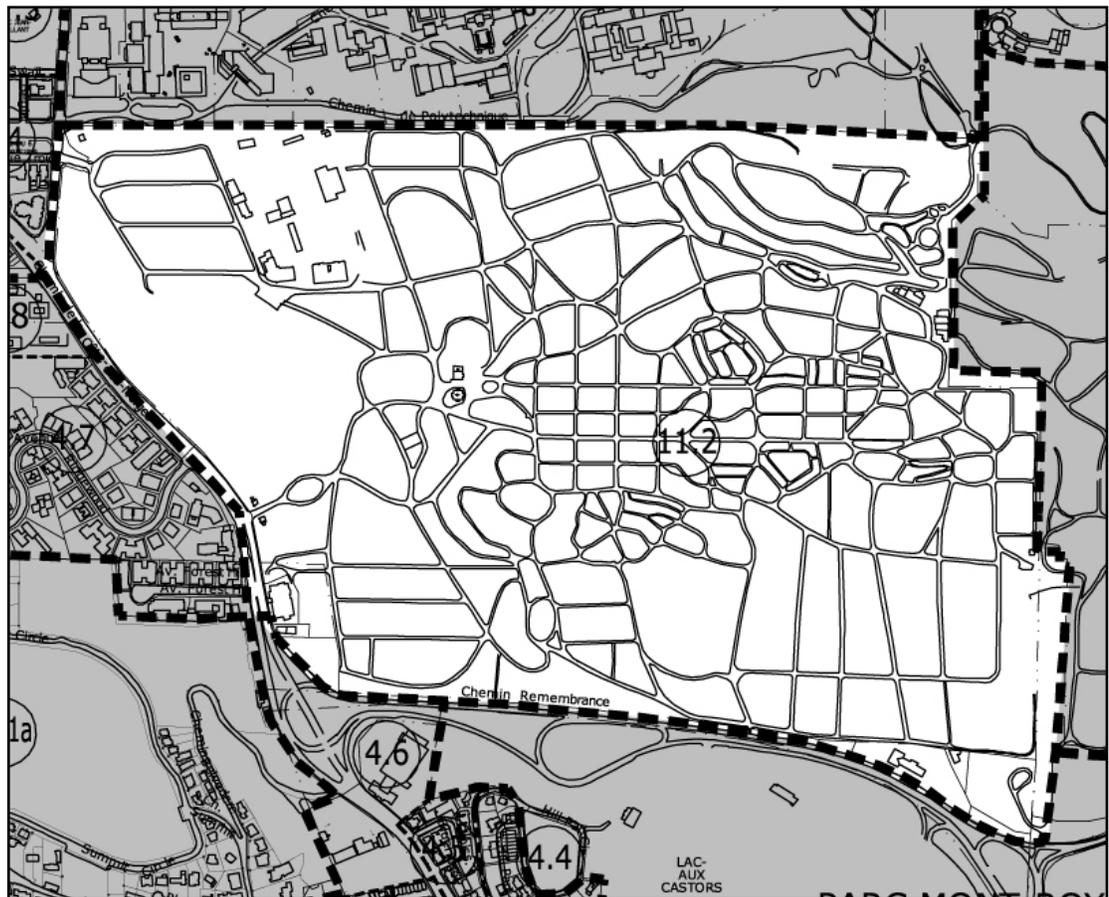


Fig. 11.2.1 : L'unité de paysage du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

A.2 Caractéristiques générales

En 1848, la fabrique de la paroisse Notre-Dame envisage le déménagement de son cimetière alors situé sur un terrain qui deviendra le square Dominion. Elle acquiert en 1854 la terre du docteur Beaubien, sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Ce terrain monte en pente douce vers le sommet du mont Royal. L'arpenteur et architecte Henri-Maurice Perreault est mandaté pour concevoir l'aménagement du

cimetière qui sera inauguré en 1855. Le cimetière catholique a été agrandi à plusieurs reprises (Bodson et Ferron, 1991 : 21-22).

B Parcelaire

B.1 Mode de division

Le cimetière occupe une très grande parcelle. Dans l'esprit du mouvement des cimetières jardins du XIX^e siècle, les voies se sont implantées selon la topographie qui crée des aménagements tout à fait pittoresques ainsi que par un tracé orthogonal davantage inspiré de l'enclos paroissial.



Fig. 11.2.2 : Ancien charnier devenu le mausolée Sainte-Claire-d'Assise. CDNNDG108

B.2 Dimensions et proportions des parcelles

Ne s'applique pas.

B.3 Mode d'implantation du bâti

Les bâtiments anciens que l'on retrouve sur le site ont été érigés selon une organisation symétrique. Les mausolées plus récents sont quant à eux regroupés au sud-ouest du site près de l'entrée de la rue Decelles. Certains mausolées sont implantés à la manière d'anciens caveaux enfoncés dans un talus.



Fig. 11.2.3 : Mausolée Sainte-Marguerite-D'Youville. CDNNDG110

C Bâti

C.1 Type architectural

Les vieux bâtiments du cimetière, de formes et de fonctions variées, sont de style néo-gothique. Les édifices contemporains sont quant à eux des mausolées de grandes dimensions en verre et en béton.

C.2 Volumétrie



Fig. 11.2.5 : Mausolée Saint-Pierre et Saint-Paul. CDNNDG116

Les édifices anciens, de petites dimensions, ont des volumes très articulés tandis que les mausolées récents sont des volumes simples et épurés.

C.3 Traitement des façades et ornementation

Les bâtiments traditionnels sont revêtus de pierre et possèdent de nombreux ornements au niveau des ouvertures et des toitures. Les édifices contemporains sont épurés. Seuls les revêtements en panneaux de béton préfabriqués forment des motifs décoratifs.

D Aménagement du terrain

Le principal intérêt de ce cimetière réside dans ses aménagements paysagers de qualité. Le cimetière possède un réseau d'allées sinueuses ou symétriques, tracées en fonction de la topographie ou d'un plan plus rigide selon les secteurs, qui définissent des îlots aux dimensions et aux contours plus ou moins réguliers. On y retrouve de nombreuses espèces d'arbres et d'arbustes.

E Témoins architecturaux significatifs

E.1 Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue

Cette unité de paysage est entièrement comprise à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine du Mont-Royal. Il faut aussi mentionner que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, tout comme le cimetière Mont-Royal, a été décrété lieu historique national en 1997 par le gouvernement fédéral.

La maison de la Côte-des-Neiges, située au 5085, rue Decelles, a été classée monument historique en 1957 après avoir été démolie et reconstruite sur son emplacement actuel. Elle est une digne représentante de l'architecture rurale montréalaise du XVIII^e siècle. Elle ne possède par d'aire de protection.



Fig. 11.2.6 : La maison de la Côte-des-Neiges. CDNNDG100

E.2 Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt

L'entrée principale du cimetière Notre-Dame-des-Neiges avec ses deux pavillons latéraux est située sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Cette entrée était beaucoup plus monumentale à l'époque comme nous le montre une photographie de 1897 (Bodson et Ferron (1991) : 21). Toute la partie centrale en maçonnerie et ses quatre arches sont disparues. Cette entrée était une œuvre de Victor Bourgeau datant de 1888.



Fig. 11.2.7 : L'entrée principale du cimetière. CDNNDG102

Le pavillon administratif, datant 1860, est le plus vieil édifice du cimetière. Le bâtiment en pierre possède certains éléments (pignons, lucarnes, corniches, épis de faîtage) qui lui donnent une allure des plus pittoresques.



Fig. 11.2.8 : Le pavillon administratif. CDNNDG105

FICHE DESCRIPTIVE

11.2 Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges

La chapelle de la Résurrection, située en face du pavillon administratif, arbore quant à elle une architecture néo-gothique reconnaissable par ses ouvertures à arc ogival et ses rives de toit ornées d'une frise de bois découpé.



Fig. 11.2.9 : La chapelle de la Résurrection. CDNNDG106

L'ancien charnier, aujourd'hui appelé le mausolée Sainte-Claire-d'Assise, vient clore la perspective de l'entrée du cimetière. Les pilastres, l'entablement et le fronton de la façade principale en pierre trahissent son architecture néo-classique.



Fig. 11.2.10 : Charnier. CDNNDG107

Les chapelles de l'Esprit-Saint, de la Visitation et de l'Annonciation, probablement construites dans les années 1960 ou 1970, constituent un bel exemple d'architecture moderne. L'utilisation du béton, l'horizontalité des lignes et la pureté des volumes sont les principales caractéristiques de cet édifice religieux.



Fig. 11.2.11 : Chapelles de l'Esprit-Saint, de la Visitation et de l'Annonciation. CDNNDG119

E.3 Interventions contemporaines d'intérêt

Plusieurs mausolées ont fait leur apparition dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges ces dernières années. La conception de ces édifices a été confiée à des firmes américaines.



Fig. 11.2.12 : Mausolée La Pietà. CDNNDG115

F Éléments à retenir et recommandations

Appréciation : Exceptionnel. Tout comme le parc et le cimetière du Mont-Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges contient des aménagements paysagers et des témoins architecturaux remarquables. La prolifération de mausolées à l'architecture banale ainsi que la détérioration de certains monuments funéraires font cependant craindre le pire pour l'avenir.